

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
M. JOSEPH ZAYED, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEBJ : AUCUN REPRÉSENTANT

POUR LA COMMISSION DU CCEK : AUCUN REPRÉSENTANT

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 33

Séance tenue le 24 septembre 2014 à 13 h
Salle Kondiaronk
83, boul. Maurice-Bastien
Wendake

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC	
EFFETS SUR LA SANTÉ OBSERVÉS DANS LES POPULATIONS	
VIVANT PRÈS DES MINES D'URANIUM.....	1
Dre Agathe Croteau	
RÉPONSES AUX QUESTIONS RESTÉES EN SUSPENS	8
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MICHÈLE Fiset	13
M. MICHAEL ROSS	14
Mme JOËLLE GUÉRIN.....	17
Mme MICHÈLE Fiset	18
M. ALAIN BÉDARD	19
Mme MARIE-NOËLLE CARON.....	21
M. ANDRÉ MICHEL	24
M. MICHAEL ROSS	26
M. MICHEL DURAND-NOLETT	28
PRÉSENTATION SUR LA GOUVERNANCE ET LES ENJEUX DES	
PREMIÈRES NATIONS	31
Chef Terence McBride	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE D'ÉCHANGES	
CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO	49
Mme DALE DEWARE	52
M. BRUNO KISHTABISH.....	56
M. UGO LAPOINTE	58
M. SERGE ASHINI-GOUPIL.....	61
M. MICHEL DURAND-NOLETT	64
MOT DE LA FIN	65

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
EFFETS SUR LA SANTÉ OBSERVÉS DANS LES POPULATIONS
VIVANT PRÈS DES MINES D'URANIUM

5

PAR LE PRÉSIDENT :

10 Alors nous allons débiter la séance qui porte sur le thème de la santé. On va avoir une conférence qui va toucher les effets sur la santé observés dans les populations qui vivent près d'une mine d'uranium.

15 Alors c'est le docteur Agathe Croteau qui va faire cette présentation, et j'inviterais le docteur Croteau, vous êtes de l'Institut national de santé publique, j'aurais dû le préciser, qui est un des coauteurs du rapport dont tout le monde parle depuis le début de l'année.

Alors docteur Croteau, si vous êtes prête, on vous écoute. Vous avez trente (30) minutes.

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

20

Merci beaucoup. Alors je vous remercie de m'avoir invitée à faire cette présentation. Donc je vais vous parler des effets sur la santé qui ont été observés dans des populations vivant près des mines d'uranium.

25

Après une courte introduction, je vais vous parler des études disponibles sur le sujet, puis on va parler ensuite des résultats, surtout sur les cancers, mais aussi sur les décès par cause non cancéreuse et certains autres effets sur la santé.

30

J'aimerais d'abord vous dire quelques mots sur l'apport des études épidémiologiques. Les études épidémiologiques, ce sont des études d'observation sur des populations humaines en situation réelle d'exposition. C'est-à-dire que des chercheurs vont identifier des gens qui sont réellement exposés et vont mesurer certains problèmes de santé dans ces populations-là, pour les comparer avec d'autres groupes de personnes qui ne seront pas exposées.

35

Donc on travaille avec des effets observés et non pas des effets théoriques. En plus, on n'a pas à faire d'extrapolation de l'animal vers l'humain, étant donné que ce ne sont pas des expérimentations animales non plus.

40 Mais par contre, ces études-là ont des désavantages; elles sont souvent très longues, très coûteuses, elles sont peu nombreuses, surtout sur le sujet qui nous intéresse, puis elles peuvent présenter des difficultés méthodologiques.

45 La plupart des études disponibles sur notre sujet font partie de la catégorie des études écologiques. Dans ces études-là, les données sur l'exposition et la maladie sont connues pour un groupe de personnes et non pas pour chaque individu.

50 Donc pour la population d'un territoire exposé, on sait combien il y a eu de décès ou de cancers; par contre, on ne sait pas combien de temps les gens ont vécu dans la région avant l'arrivée de la maladie ou le décès. Ça fait que ça peut être un problème des études écologiques.

55 Il y a d'autres catégories d'études aussi qui peuvent présenter certaines difficultés, dans les études rétrospectives par exemple. Les sujets vont être questionnés sur leur exposition après l'apparition de la maladie; et puis le fait d'être malade, ça peut influencer leur façon de répondre aux questions sur l'exposition passée.

55 **PAR LE COMMISSAIRE :**

60 Docteur Croteau, pourriez-vous définir les études rétrospectives? Qu'est-ce qu'on entend par rétrospectives?

60 **PAR Dre AGATHE CROTEAU :**

65 Rétrospectives, ça veut dire qu'au lieu de prendre des gens puis de les suivre, de prendre des gens, de regarder à quoi ils sont exposés puis de les suivre pendant des années et des années jusqu'à l'apparition d'un cancer ou non, on va prendre des cas, des gens qui ont eu un cancer, puis on va prendre un groupe de comparaison qui n'ont pas eu le cancer, mais après, on prend ces gens-là une fois qu'ils ont eu le cancer, puis on les questionne sur leur exposition passée.

70 Donc les gens sont malades ou non malades, puis là, on recueille l'information sur l'exposition après que la maladie arrive.

75 Contrairement à une étude prospective où on pourrait, par exemple, s'intéresser aux travailleurs d'une industrie minière, puis les suivre durant toute leur carrière, surveiller leur santé. Mais ça demande des très longs suivis, les études prospectives. C'est pour ça que c'est plus difficile à réaliser.

80 Un autre aspect important, c'est le contrôle des facteurs de risque. Ce qui nécessite d'avoir des données sur les habitudes de vie, l'histoire familiale ou bien simplement l'âge ou toutes sortes de facteurs qui peuvent influencer l'apparition d'une maladie. Ces données-là ne sont pas toujours disponibles.

85 Maintenant, on a fait une recherche dans des bases de données scientifiques : MEDLINE, COCHRANE, EMBASE, pour identifier des articles qui ont été publiés dans des publications scientifiques, c'est-à-dire des revues où il y a un comité de révision par d'autres chercheurs.

C'est une recherche qui a permis d'identifier cent quatre-vingt-quinze (195) publications, des articles publiés entre 1960 et 2012 concernant les mines d'uranium et la santé humaine.

90 Parmi ces articles, il y a dix-neuf (19) recensions d'écrits et cent soixante-seize (176) études originales, mais seulement onze (11) études originales sur la santé des populations.

95 Le reste de ma présentation va concerner les résultats des onze (11) études sur la santé des populations, toujours des populations qui vivent près d'une installation minière.

Donc les études proviennent de divers pays, surtout les États-Unis dans des États comme le Nouveau-Mexique, le Colorado, le Texas; aussi une étude canadienne, deux (2) publications d'une étude espagnole, une étude qui vient d'Afrique et une d'Ukraine.

100 On avait neuf (9) études sur le cancer et parmi elles, trois (3) ont aussi étudié les causes de décès non cancéreuses.

105 Puis il y a aussi deux (2) autres études, une sur les anomalies chromosomiques et une sur les effets néfastes sur la grossesse.

Il y a sept (7) des onze (11) études qui sont de devis écologique, qui sont dans la grande catégorie des études écologiques.

110 Les périodes d'exploitation minière en cause étaient souvent avant 1975 et même avant 1960. Puis en général, l'exposition était définie comme le fait de résider à moins de quinze kilomètres (15 km) d'une mine, mais dans certains cas, parfois c'était à moins de trente kilomètres (30 km), dans certains cas à moins de huit cents mètres (800 m).

115 Chacune de ces onze (11) études a été évaluée de façon systématique à l'aide d'une grille d'analyse; des points lui sont attribués pour les éléments suivants! Le pays où elle a été réalisée, la période. L'étude perd des points si la période est plus ancienne, mais elle peut gagner des points si la sélection et la participation de la population visée, ces éléments-là sont bons.

120 Il y a aussi des points selon la fiabilité de l'information relative à la santé et à l'exposition minière, des points pour le contrôle des facteurs de risque et la source de financement de l'étude, soit les compagnies ou un organisme subventionnaire.

125 Pour chaque problème de santé qu'on va étudier, bon, il y a deux (2) questions qui sont posées! Premièrement, globalement, est-ce que les cas sont plus fréquents dans la population qui était exposée que dans la population non exposée?

Puis la deuxième question qui est tout aussi importante, c'est quel est le niveau de confiance qu'on accorde à ce résultat, c'est-à-dire, on appelle ça la force de l'évidence.

130 Alors la force de l'évidence, on fait des catégories, ça peut être une évidence forte, une évidence suffisante, une suspicion, puis malheureusement, c'est souvent aussi que les données ne permettent pas de conclure.

135 Quand on parle d'évidence forte ou d'évidence suffisante, on a un degré de confiance élevé ou modéré dans nos résultats. Suspicion, là, on a un degré de confiance faible dans nos résultats.

Voyons maintenant les résultats! Les décès par cancers! Sept (7) études parmi nos onze (11) études ont regardé les décès par cancers. C'est le phénomène de santé le plus souvent étudié en rapport avec la résidence près d'une mine d'uranium.

140 Presque toutes ces études sont de devis écologique et puis elles proviennent de différents pays : quatre (4) études américaines, deux (2) espagnoles et une canadienne.

145 Pour certains cancers, j'ai pu faire des méta-analyses. Ça permet de faire une sorte de moyenne des résultats qui tient compte à la fois des effectifs de l'étude et de la qualité des études.

On va voir un peu plus en détail les résultats de la méta-analyse pour les décès par cancer du poumon.

150 Dans l'ensemble, les résultats ont montré un vingt pour cent (20 %) d'excès de risque chez les populations exposées. Donc les gens exposés à vivre près d'une mine d'uranium avaient vingt pour cent (20 %) plus de chance ou de malchance de faire un cancer du poumon.

155 La deuxième étape de la méta-analyse, c'est de faire une analyse séparée pour les hommes et les femmes.

Ce qu'on a eu pour résultats, c'est que pour les hommes, on a trouvé une augmentation de trente et un pour cent (31 %) du risque de faire un cancer du poumon, alors que chez les femmes,

il n'y avait pas d'augmentation du risque. Même une légère diminution, mais qui n'était pas statistiquement significative.

160

Selon les chercheurs, ces résultats différents hommes-femmes s'expliquent par le travail des hommes au travail dans les mines d'uranium qui sont souvent des anciennes mines d'uranium.

165

Et puis comme notre objectif était de documenter l'effet de résider près d'une mine d'uranium, on a trouvé préférable d'utiliser le résultat des femmes, parce qu'il représente mieux l'effet de résider près d'une mine d'uranium sans avoir l'effet d'y travailler.

170

On va continuer avec l'analyse des décès par cancer du poumon mais chez les femmes. Donc pour établir la crédibilité, le niveau de confiance qu'on peut avoir dans ce résultat-là, on va regarder quatre (4) éléments, soit la plausibilité biologique, bon, elle est considérée comme bonne; la précision statistique, considérée comme bonne aussi; la cohérence des résultats était considérée comme bonne, selon des tests statistiques qui permettent de dire si les résultats sont contradictoires.

175

Et puis la validité de l'étude de l'ensemble de ces résultats, ça a été considéré comme moyen, selon le score de validité des études, leurs faiblesses méthodologiques et certaines analyses qui sont faites durant une méta-analyse et qui permettent d'évaluer l'impact des faiblesses méthodologiques sur les résultats.

180

Donc on se retrouve dans une situation où la qualité de trois (3) des quatre (4) éléments est bonne mais un élément est de qualité moyenne, donc on a une force de l'évidence de niveau suffisant, c'est-à-dire un niveau de confiance modéré. Dans ce cas-ci, c'est absence d'augmentation du risque.

185

Je vais vous présenter maintenant un tableau qui résume les résultats des treize (13) méta-analyses, parce que je n'ai pas le temps de vous expliquer toute cette démarche-là pour chacune des treize (13), mais le tableau ici présente l'ensemble des résultats.

190

Donc notre première question, c'est : est-ce qu'il y a une augmentation des cas, est-ce qu'il y a une augmentation du risque? On peut voir ici que pour quatre (4) types de cancer, on a observé plus de cas, des augmentations ou parfois des faibles augmentations dans le cas de la leucémie.

195

La deuxième question à se poser, c'est quel est le niveau de confiance qu'on peut accorder à ces observations. Pour ce qui est de la dernière colonne du tableau, la force de l'évidence, à part le cancer du poumon chez les femmes, où on a une évidence suffisante, tous les autres cancers ont obtenu une conclusion qui était soit non concluante, les données ne permettent pas de conclure, ou encore une suspicion, un niveau de confiance qui est faible.

200 Pour les cancers qui montraient une augmentation du risque, on voit que les trois (3) premiers cancers, la validité est évaluée comme moyenne, c'est pour ça qu'on ne peut pas conclure – la validité est évaluée comme très faible, excusez-moi, du fait qu'on n'a pas pu conclure pour ces trois (3) cancers-là.

205 Puis le dernier, le cancer de la leucémie, avec une légère augmentation de l'ordre de sept pour cent (7 %), là, il y a un niveau de confiance de l'ordre de la suspicion.

210 En résumé, pour ce qui est des décès par cancers, la méta-analyse, pour treize (13) types de cancer, pour le cancer du poumon, on a une augmentation du risque chez les hommes qui est probablement attribuable au travail minier; on a une évidence suffisante d'absence d'augmentation du risque chez les femmes.

Pour la leucémie, une faible augmentation est suspectée mais non démontrée.

215 Et pour les onze (11) autres cancers, c'est soit une suspicion d'absence d'augmentation du risque, soit que les données ne permettent pas de conclure.

Le deuxième groupe d'effets sur la santé, c'est l'incidence des cancers ou la survenue des cancers.

220 Ici, j'ai seulement quatre (4) études, donc c'est insuffisant pour faire une méta-analyse. Une des études faite au Nouveau-Mexique a montré que seul le cancer du poumon, le seul excès statistiquement significatif rencontré était pour le cancer du poumon chez les hommes, ce qui est cohérent avec les résultats qu'on a obtenus pour les décès par cancers.

225 La deuxième étude dans une région du Niger où il y a de l'exploitation de mines d'uranium montrait une incidence annuelle des tumeurs malignes qui, selon les auteurs, était comparable au taux généralement observé en Afrique.

230 Une troisième étude, à Elliot Lake en Ontario, où on a étudié la leucémie infantile de 1964 à 1986, quatre (4) cas ont été observés alors que cinq (5) cas étaient attendus selon les taux de l'Ontario. Donc on en a trouvé un peu moins que dans la population en général.

235 Et la dernière étude, une étude d'Ukraine, c'est des résultats qui portent sur deux (2) villes exposées depuis les années cinquante où des excès statistiquement significatifs des cancers ont été observés pour le cancer du poumon, du sein, du rein et pour la leucémie.

Les auteurs expliquent leurs résultats par l'effet du travail dans les mines et les usines de transformation de l'uranium, parce qu'il y avait les deux (2) dans ces villes-là, et par la faiblesse des normes de sécurité pour la radioactivité dans l'ex-URSS.

240 Maintenant, pour ce qui est des décès par cause non cancéreuse, trois (3) études ont étudié ces phénomènes. C'est, encore ici, insuffisant pour faire une méta-analyse.

245 Quelques excès statistiquement significatifs, mais chacun dans une seule étude, ont été trouvés pour trois (3) causes de décès, soit la tuberculose, les accidents autres que par véhicule motorisé et le suicide.

250 Les résultats sont jugés non concluants, parce que, d'une part, la plausibilité biologique, que ce soit un effet de la radioactivité, est faible, étant donné que ce sont des problèmes de santé habituellement liés aux inégalités sociales; il y a des faiblesses méthodologiques importantes dans ces études, et puis la cohérence est faible, parce qu'il n'y a pas deux (2) études qui ont trouvé le même excès ou le même problème en excès.

255 Maintenant, pour les autres effets! Il y a une étude sur les aberrations chromosomiques qui portait sur vingt-quatre (24) sujets qui ont été exposés au moins dix (10) ans à résider à moins de huit cents mètres (800 m) d'un site minier.

260 Chez ces sujets, plutôt dans leur prélèvement sanguin, on n'a pas trouvé de différence pour les aberrations chromosomiques spontanées. Par contre, après expérimentations où les cellules étaient bombardées de rayons gamma, la réponse, les résultats suggèrent qu'il y aurait une réponse anormale de la réparation de l'ADN chez les sujets qui étaient exposés à vivre très près de la mine d'uranium.

265 Une autre étude portait sur les effets néfastes sur la grossesse. C'est une étude qui a été réalisée dans une communauté Navajo au Nouveau-Mexique entre 1964 et 82, les chercheurs ont relevé tous les dossiers d'accouchement de ces années-là. Des mines d'uranium étaient en opération de 1940 à 75 dans la région.

270 Il y a plusieurs catégories d'exposition qui ont été mesurées, soit le travail du père dans la mine ou l'industrie de l'uranium, l'exposition résidentielle du père et l'exposition résidentielle de la mère, qui voulait dire soit résider à moins de huit cents mètres (800 m) des mines d'uranium ou encore à moins de huit cents mètres (800 m) des sites de déchets miniers.

275 Le seul excès qui est statistiquement significatif dans les nombreux résultats qui sont présentés par l'étude est que certains effets néfastes sur la grossesse, principalement des dysplasies de la hanche et des décès infantiles qui étaient en excès lorsque la mère résidait près

d'un site de déchets miniers ou de concassage. Puis près, c'est moins de huit cents mètres (800 m).

280 Avec une seule étude de ce type-là, rétrospective, on peut pas démontrer des effets; dans les deux (2) cas de ces autres effets là, ici aussi, on ne peut pas conclure plus loin que les données ne permettent pas de conclure, il faudrait d'autres études.

285 En conclusion! Les études sur les populations résidant à proximité d'un site minier n'ont pas démontré d'effets néfastes sur la santé.

290 Les résultats des méta-analyses réalisés pour treize (13) types de cancer nous font suspecter une faible augmentation du risque de leucémie, mais on ne peut pas associer le fait de résider à proximité d'un site minier avec un risque accru d'apparition de cancer ou d'autres problèmes de santé.

Cependant, à l'exception des décès pour quelques types de cancer, les données disponibles sont souvent insuffisantes pour conclure, donc d'autres recherches seraient nécessaires.

295 Je vous remercie de votre attention.

RÉPONSES AUX QUESTIONS RESTÉES EN SUSPENS

300 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci docteur Croteau.

305 Avant de passer à la période de questions, et là, vous pouvez commencer à lever la main pour qu'on puisse noter les noms, je voudrais vous dire qu'on m'a signalé qu'il y aurait des réponses à certaines questions posées ce matin, touchant les questions de la santé.

310 Est-ce qu'il y a quelqu'un côté santé qui est prêt à répondre ou à apporter ces réponses? Madame Schnebelen.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

315 Oui. En fait, j'en ai une où j'ai demandé une clarification, je me suis mise dans votre peau et j'ai répondu une réponse à une question supplémentaire, parce que je m'attends à ce que vous me la posiez, avec la réponse que j'ai eue. Donc on va attendre d'avoir le complément d'information.

Pour l'autre, par contre, oui, on en aurait une. La question concernait les impacts cumulatifs de contaminants dans un aliment. Si je peux me permettre, je vais vous lire la réponse, parce que c'est notre toxicologue de l'institut, Marie-Hélène Bourgault que nous avons consultée, et c'est elle qui nous répond aujourd'hui. Elle suit les audiences en webdiffusion.

320

Donc vous nous demandiez, en gros, s'il y a présence de plusieurs contaminants, même en bas des normes dans un même animal ou mammifère-oiseau, s'il y aurait possibilité d'impacts cumulatifs et donc augmentation du risque des effets à la santé.

325

Alors la réponse donc de notre toxicologue! Dans le cas des substances non cancérigènes, il y aurait possibilité d'un impact cumulatif théoriquement si plusieurs substances produisent le même effet avec le même mode d'action. Par exemple, si on prend trois (3) substances qui agissent sur le foie, selon le même mode d'action toxique, la dose associée à chacune des substances peut respecter la dose de référence qu'on appelle seuil sécuritaire aussi dans ce cas-là. Par contre, si on divise chacune des trois (3) doses d'exposition par sa dose de référence, que l'on additionne ces trois (3) ratios, il se peut que le résultat soit plus grand que un, donc plus que cent pour cent (100 %).

330

Par exemple, le premier ratio serait de cinquante pour cent (50 %), le deuxième de soixante-dix (70 %), le troisième de dix pour cent (10 %), le total de ratios est alors de cent trente pour cent (130 %), ce qui représente un risque, si on considère que cent pour cent (100 %) est le seuil sécuritaire pour les trois (3) substances.

335

Alors il y aurait accumulation des doses et, dans ce cas-là, augmentation du risque à la santé.

340

Le meilleur exemple d'effets cumulatifs est l'exposition aux pesticides organophosphorés qui agissent au niveau des récepteurs de l'acétylcholinestérase dans la transmission des influx nerveux.

345

Marie-Hélène nous précise que nous n'avons pas pu considérer l'effet cumulatif dans le rapport de l'Institut, car aucune étude ne présentait des données pour plusieurs contaminants chimiques qui agissent selon le même mode d'action.

350

Dans le cas des substances cancérigènes, donc autant chimiques que radiologiques, le risque est calculé selon une probabilité d'apparition de cancer, par exemple un excès de cancer pour mille (1000) personnes exposées, donc si on est exposé à plusieurs cancérigènes, on additionne les risques de cancer de chaque substance.

355 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est une réponse très claire. Je vous remercie. L'autre question, vous avez dit que vous attendiez des précisions de notre part, c'est celle où on parlait de l'exposition d'une personne à une certaine distance d'une mine par exemple.

360 **PAR Mme MARION SCHNEBELEN :**

Non, c'est pas celle-là.

365 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'était le pire scénario?

370 **PAR Mme MARION SCHNEBELEN :**

Non. Vous nous avez posé une question sur la vraisemblance d'un suivi significatif de la population, si on sait que ça prend mille (1000) personnes exposées pour avoir la probabilité, donc l'apparition d'un cas de cancer attribuable à l'uranium, si c'était rigoureux au plan scientifique. C'était cette question-là que vous nous avez posée.

375 **PAR LE COMMISSAIRE :**

380 C'est pas tout à fait rigoureux au plan scientifique. La question que je soulevais, supposez que vous avez une communauté de cinq cents (500) ou mille (1000) personnes ou deux mille (2000) personnes et que la probabilité d'avoir un cas de cancer, d'observer un cas de cancer requiert statistiquement, mettons, une population de cinq mille (5000), ça donne quoi de faire le suivi quand, selon toute vraisemblance, la probabilité de voir le cas de cancer ne sera pas évident?

385 On pourrait également référer à docteur Croteau, peut-être qu'elle aurait une réponse. Allez-y.

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

390 On m'a communiqué l'idée de cette question-là cet avant-midi, en fin d'avant-midi, puis ce que je peux vous dire là-dessus, c'est que si on se place dans le contexte d'une étude scientifique, les chercheurs, avant de pouvoir financer une étude scientifique, ils vont devoir démontrer que leur étude va être capable, va avoir la puissance nécessaire pour détecter les excès de problèmes de santé s'il y en a.

395 Moi, j'avais pris certains chiffres, si on a une population, par exemple, non exposée, une
centaine de personnes qu'on suit toute leur vie ou pendant une période de soixante-dix (70) ans,
c'est le nombre d'années standard pour parler d'un suivi à vie, on peut s'attendre à avoir quarante-
deux (42) cas de cancers.

400 Les gens qui seraient exposés à un millisievert (1 mSv) de plus, il y aurait quarante-trois (43)
cas de cancers.

 Maintenant, avec des chiffres comme ça, le chercheur qui aurait ces deux (2) populations-là
dans son étude, il obtient une petite augmentation de cas, puis c'est non statistiquement significatif.

405 Puis ce que ça veut dire, c'est que tout chercheur, quand il obtient un résultat, quand on se
demande pourquoi on cherche ça, c'est tu statistiquement significatif ou pas, on se pose la
question, est-ce que le cas supplémentaire, est-ce que l'excès observé pourrait s'expliquer
simplement par le fait du hasard?

410 Et puis pour ça, pour pouvoir dire que non, on peut exclure raisonnablement que ce soit le
hasard qui soit responsable du cas supplémentaire. Il faut faire des tests statistiques, d'où nos
fameuses valeurs P, puis avec les chiffres que je viens de vous parler, quarante-trois (43) cas
versus quarante-deux (42), on a une valeur P de point quatre-vingt-onze (0,91 %). Ça veut dire
415 qu'on aurait quatre-vingt-onze pour cent (91 %) de chance de conclure à tort qu'il y a un excès
avec des aussi petits nombres. On n'est pas capable de pouvoir exclure que le hasard explique la
différence.

420 Pour être capable d'exclure que le hasard explique une quantité de cas qui serait
proportionnelle à ça, j'ai fait différents scénarios, mais là, j'ai pas pu faire des calculs aussi précis,
mais là, j'avais cinquante mille (50 000) personnes dans chaque groupe suivies pendant soixante-
dix (70) ans. Ça, c'est quasiment infaisable, on n'aura pas cinquante mille (50 000) personnes
exposées qu'on va pouvoir suivre pendant soixante-dix (70) ans.

425 Puis là, on pourrait avoir une probabilité qui exclut que le hasard explique l'excès.

 Bon ça, c'est dans le cadre du paradigme de faire une étude d'une recherche scientifique.

430 Par contre, ça n'empêche pas qu'on veuille faire de la surveillance de la santé de la
population, c'est pas le même paradigme ou les mêmes objectifs, c'est plus de suivre la santé de la
population pour s'assurer qu'on n'observera pas de cancer excédentaire.

 Si en suivant la santé de la population, on trouve pas plus de cancer que dans la population
en général, en quelque part, c'est en quelque sorte rassurant, même si au niveau statistique, on

435 n'avait pas la puissance de détecter un excès, ça nous empêche pas de vouloir suivre la santé de
la population, ce qui est aussi une responsabilité de santé publique.

PAR LE COMMISSAIRE :

440 Mais qu'est-ce qui arriverait, je comprends très bien votre réponse, mais qu'est-ce qui
arriverait si, dans le cadre d'un suivi, il est observé un cas de cancer additionnel, est-ce qu'il ne
sera pas là facile d'établir un lien de causalité entre le fait de résider près d'une mine et le cancer,
alors que peut-être ce lien-là ne sera pas rigoureux?

445 **PAR Dre AGATHE CROTEAU :**

On pourra pas exclure que le hasard explique l'arrivée de ce cancer supplémentaire. On
pourra pas être raisonnablement capable de dire, ce n'est pas à cause du hasard.

450 Si on prend deux (2) communautés d'une centaine de personnes, dans une communauté il y
a quarante-trois (43) personnes qui font un cancer, dans l'autre communauté il y en a quarante-
deux (42), pour à peu près tout le monde, c'est égal. On peut pas dire que la communauté qui a eu
quarante-trois (43) cancers est plus malade que celle qui en a eu quarante-deux (42). Les nombres
sont trop petits.

455

PAR LE COMMISSAIRE :

Ma dernière question, parce que la place est plutôt aux personnes qui nous reçoivent
aujourd'hui! Monsieur LeClair nous a indiqué qu'il finançait actuellement une étude de nature
460 épidémiologique, donc pour suivre l'exposition des populations environnantes, pourriez-vous
expliquer, monsieur LeClair?

PAR M. JEAN LECLAIR :

465 Malheureusement, je serais pas capable d'expliquer, parce que c'était un de mes collègues
qui l'avait expliqué, puis je voudrais pas vous induire en erreur.

Je pense que c'était pour les travailleurs, mais je suis pas absolument certain. Je pense que
c'était pour les travailleurs, présumant un taux d'exposition aux travailleurs pendant toute leur
470 carrière, puis ce serait quoi, je pense que c'est ça, mais je suis pas tout à fait certain.

PAR LE COMMISSAIRE :

Alors puisqu'on est dans l'incertain, je retire ma question.

475

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MICHÈLE FISET**

PAR LE PRÉSIDENT :

480

Alors je vais passer la parole à madame Michèle Fiset.

PAR Mme MICHÈLE FISET :

485

Bon bien moi, ma question, elle concerne les risques de cancer observés. Parce que j'ai vu que vous aviez retenu que l'absence de risque supplémentaire de cancer chez la femme, vous avez pris ça pour étant la réalité pour les gens qui ne travaillaient pas dans les mines.

490

Maintenant, moi, ma question est la suivante! On sait tous que homme et femme, on n'est pas pareil; les femmes, on est protégé de plusieurs maladies via les œstrogènes, donc est-il possible ou n'aurait-il pas été plus sage plutôt de prendre les gens qui ne travaillent pas dans les mines pour faire l'étude? Parce qu'il n'y a rien qui indique que les femmes ne sont pas protégées d'une certaine façon de certaines maladies, à cause de leur différence.

495

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

Merci pour votre question. L'étude en question, des études écologiques ne faisaient pas la différence entre qui travaillait à la mine et qui n'y travaillait pas.

500

Par contre, dans ces années-là, on sait bien que très très rare étaient les femmes qui étaient mineures d'uranium, c'était beaucoup un travail d'hommes, puis ça l'est encore aujourd'hui, mais à l'époque encore plus.

505

Mais d'autre part, quand on regarde l'excès chez les femmes ou le non-excès chez les femmes, ces populations de femmes là qui résidaient dans la région minière ont été comparées avec d'autres femmes qui résidaient à des endroits où il n'y avait pas de mine d'uranium dans le reste de l'État du Colorado, par exemple.

510

Donc c'est des femmes comparées avec des femmes. Et puis les femmes de la région où il y avait les mines, on n'a pas dénombré plus de cancers du poumon chez ces dames-là que dans les régions, chez les femmes des régions où il n'y avait pas de mine.

Donc le fait que les femmes soient protégées par leur biologie particulière est pris en compte étant donné que c'est des femmes qui sont le groupe de référence dans ces comparaisons-là.

515 **PAR Mme MICHÈLE FISET :**

Ma question venait surtout du fait qu'on sait que chez les Premières Nations, hommes comme femmes sont pas tellement enclins à descendre au fond des mines. Alors quand je vois qu'il y avait trente et un pour cent (31 %) de risque accru chez les hommes d'avoir un cancer, moi, c'est de là que vient ma question.

520 **PAR Dre AGATHE CROTEAU :**

Mais l'étude en question aussi ne faisait pas la différence si c'était des gens des Premières Nations ou de toute origine, là. C'était pas seulement – il y a juste l'étude sur les problèmes de grossesse qui était dans une communauté Navajo. Les autres études dont j'ai parlé, il n'y avait pas de distinction. Ça pouvait être des Hispanophones, des Américains, Anglophones, des Premières Nations.

530 C'est les populations, la population de la région où il y a des mines comparée à une population d'une région où il n'y a pas de mines. C'est comme ça que les études ont été faites.

PAR LE PRÉSIDENT :

535 Ça va madame Fiset!

MICHAEL ROSS

540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Michael Ross s'il vous plaît.

PAR M. MICHAEL ROSS :

545 Merci. Ma question concerne, bien, j'ai encore une fois deux (2) parties, concerne les trois (3) études qui avaient une validité très faible.

550 Qu'est-ce qui a fait que la validité était très faible, de un?

Et puis de deux, bien, considérant que la force de l'évidence semble extrêmement difficile à atteindre, ne serait-il pas mieux quand même de prendre en compte ces trois (3) études qui avaient une validité très faible?

555 **PAR Dre AGATHE CROTEAU :**

Quand on dit validité très faible, c'est pas la validité de chacune des études. C'est de l'ensemble des résultats dans les études.

560 C'est qu'on a plusieurs études qui ont différentes qualités et faiblesses, puis dans la méta-analyse, on essaie de voir si les études qui ont des faiblesses méthodologiques ont des résultats qui sont les mêmes que les études qui ont des forces.

565 C'est assez complexe. Une validité très faible dans une analyse de groupes d'étude comme ça, c'est aussi important que si on a un résultat qui est absolument pas statistiquement significatif. En général, on peut pas dire, on peut pas avoir confiance qu'on a un excès ou qu'on peut exclure que le hasard explique ce qu'on a trouvé, quand les problèmes de validité sont de cette nature-là, surtout parce que c'est beaucoup des études écologiques, puis les études écologiques, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est des études où c'est très difficile d'avoir des conclusions.

570 C'est des études qui vont plutôt donner une idée assez générale, mais elles ne peuvent pas confirmer une hypothèse. Elles peuvent peut-être soulever des hypothèses, mais elles ne sont pas capables de les confirmer, parce qu'on n'a pas l'information sur chaque individu qui est malade, son histoire familiale, ses habitudes de vie, son tabagisme, toutes ces choses-là, on ne les connaît pas. On sait seulement que dans une région, il y a eu tant de cas de cancers, puis comparé à d'autres régions où il y aurait eu un certain nombre de cas de cancers différents.

580 Mais les deux (2) questions importantes dans les études, tantôt on parlait, est-ce qu'on peut exclure raisonnablement que le hasard explique la différence, mais l'autre question qui est tout aussi importante, est-ce qu'on peut exclure que les problèmes méthodologiques de nos études explique la différence?

585 Puis on peut pas exclure que des faiblesses méthodologiques expliquent ce qu'on a observé, quand on a une validité très faible, c'est le pendant d'avoir une précision statistique très faible.

PAR M. MICHAEL ROSS :

590 Ce qui veut dire, ça veut dire que même si on n'a rien de mieux pour l'instant, vous écartez ces études-là sur la base de leurs problèmes méthodologiques?

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

595 Ces études-là, oui. On arrive avec les critères qu'on s'est donnés, on arrive vraiment qu'on peut pas conclure à partir de ces études-là.

PAR M. MICHAEL ROSS :

600 OK. Il faudrait peut-être faire attention à votre conclusion, par exemple. Bien là, je me rappelle plus c'est quoi exactement, ça disait, bref, que les études démontrent qu'il n'y a pas d'impact, bref, de l'uranium...

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

605 Non, non. C'est pas les études démontrent qu'il n'y a pas d'impact! C'est les études montrent qu'on n'a pas démontré d'effets néfastes sur la santé. On n'a pas démontré d'effets néfastes sur la santé, mais il y a plusieurs incertitudes.

610 Ce qui fait qu'il faudrait d'autres recherches pour combler ces incertitudes.

Mais dire qu'on n'a pas trouvé, qu'on n'a pas pu démontrer d'effets néfastes sur la santé, c'est pas la même chose que dire qu'on a démontré qu'il n'y a pas d'effets sur la santé.

PAR M. MICHAEL ROSS :

615 Alors le contraire peut être vrai aussi, de dire que les études n'ont pas démontré qu'il y a aucun effet des mines d'uranium sur la santé?

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

620 On peut pas dire qu'on a démontré qu'il n'y a aucun effet non plus.

PAR M. MICHAEL ROSS :

625 OK, c'est beau.

PAR LE COMMISSAIRE :

630 Mais au fond, c'est un petit peu l'équivalent, quand vous dites on ne peut pas conclure?

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

635 Oui, quand les données sont insuffisantes pour conclure, c'est parce qu'il y a trop de
problèmes méthodologiques ou il y a trop peu d'études ou les études qu'on a sont de qualité trop
faible, avec des résultats qui sont souvent contradictoires, ce qui fait que c'est impossible d'établir
une conclusion.

640 **JOËLLE GUÉRIN**

PAR LE PRÉSIDENT :

645 J'ai une autre personne, madame Joëlle Guérin, qui demande la parole.

PAR Mme JOËLLE GUÉRIN :

650 Bonjour. Pour revenir avec la question de madame Fiset, je me demandais, est-ce que les
études avaient aussi pris en compte les hommes qui ne travaillaient pas dans les mines? Est-ce
que chez eux aussi, il y a eu une augmentation de l'incidence des cancers? Parce que vous avez
dit qu'il y avait une augmentation d'environ trente et un pour cent (31 %) chez les hommes qui
travaillaient, mais peut-être qu'il y a aussi chez les hommes qui ne travaillent pas, mais qui vivaient
proche, peut-être qui étaient plus enclins à développer un cancer ou autre chose de même?

655 **PAR Dre AGATHE CROTEAU :**

660 Ça aurait été assez intéressant de pouvoir avoir ce type d'études, mais malheureusement,
comme c'était des études écologiques, ce qui était donné comme information, c'est dans le comté
X, Y, Z où il y a des mines d'uranium, la population masculine a tant de cancers, puis si on
compare au taux de l'État ou des États-Unis, mais en général de l'État du Colorado par exemple,
c'est un excès, compte tenu de l'âge et de la répartition de la population.

665 Il y a les données de recensement, mais on sait pas qui travaillait ou qui travaillait pas à la
mine. Mais la seule chose, c'est que les différences hommes-femmes, comme les hommes sont
comparés avec des hommes qui sont ailleurs dans l'État, puis les femmes sont comparées avec
des femmes qui sont ailleurs dans l'État, puis ce qui différencie ce comté-là des autres comtés de
l'État, c'était la présence des mines d'uranium. Ils ont conclu que c'était très probablement parce
que les hommes étaient aussi plus susceptibles d'avoir été des travailleurs de la mine. Puis les
travailleurs des mines d'uranium, dans ce temps-là, il y avait plus de cancers du poumon.

670

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que l'étude discriminait pour savoir s'il y avait des fumeurs ou pas dans ce groupe d'hommes?

675

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

Non. Encore là, on comparait avec des hommes d'autres comtés. Des fois, c'est de l'État ou des fois d'autres comtés de niveau socioéconomique similaire, ça fait qu'ils pouvaient se dire, bon, on s'attend à ce que le tabagisme soit équivalent entre les deux (2).

680

Mais ça, ça fait partie des faiblesses des études écologiques, parce qu'on ne connaît pas le tabagisme des individus. On sait juste qu'on compare notre comté dans les meilleures études avec un comté où le niveau socioéconomique est similaire, pour essayer d'égaliser l'effet du tabac, par exemple.

685

MICHÈLE Fiset

690

PAR LE PRÉSIDENT :

J'ai madame Fiset qui s'est inscrite à nouveau! Madame Fiset.

695

PAR Mme MICHÈLE Fiset :

Je voulais savoir, est-ce qu'il y a des études qui ont été faites sur l'état de santé en général et non pas de spécifiquement pour le cancer? Parce que là, on semble beaucoup parler du cancer qui aurait été étudié, mais l'état de santé général des gens qui vivent à proximité de ces mines-là, est-ce qu'il se détériore?

700

Est-ce qu'on a des études, premièrement, de ça?

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

705

Bien, ce qu'on a pu trouver en faisant une recherche assez exhaustive dans les bases de données scientifiques, c'est les études surtout sur le cancer, les décès par cancers puis la survenue des cancers. On avait trois-quatre (3-4) études sur les autres causes de décès, ça fait qu'ils prennent des statistiques de décès, puis les décès sont classés selon la cause de décès.

710

Ça nous donne pas une idée de la santé de la personne pendant son vivant, un petit peu, mais je pense que c'est pas ça qui vous intéresse.

715 Malheureusement, c'est onze (11) études, puis c'est assez limité comme données scientifiques.

ALAIN BÉDARD

720 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Alain Bédard.

725 **PAR M. ALAIN BÉDARD :**

Bonjour. J'aimerais savoir, dans le fond, ce serait quoi un risque acceptable? Exemple, est-ce qu'un cas de cancer sur dix (1/10), c'est beaucoup? Est-ce qu'un sur mille (1/1000), un sur un million (1/1 M)?

730 Est-ce que la santé, en tout cas, le gouvernement s'est penché là-dessus, jusqu'où ils peuvent aller pour un certain risque?

735 **PAR Dre AGATHE CROTEAU :**

Bon, je vous donnerai pas mon opinion là-dessus, mais il y a des normes qui existent, puis dépendant des organismes gouvernementaux, ils peuvent utiliser un cas sur un million (1/1 M), puis dans certaines situations, ça peut baisser à un cas sur dix mille (1/10 000).

740 Mais je m'avancerai pas beaucoup là-dessus, c'est pas vraiment mon domaine, puis je peux pas non plus donner une opinion de ce qui est acceptable ou non.

PAR LE COMMISSAIRE :

745 Je pense que vous faites référence à des risques acceptables par des organismes internationaux et non pas acceptables socialement. C'est bien ça, il y a quand même une grande nuance.

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

750

Puis c'est très variable, là. Ce qu'une société va trouver acceptable, ça dépend beaucoup du risque, puis c'est pas vraiment mon domaine d'expertise.

PAR LE PRÉSIDENT :

755

Je voudrais demander une question à monsieur LeClair. On nous a dit pendant les audiences que le risque jugé acceptable était d'un sur dix mille (1/10 000), quand on a fixé les normes sur les radionucléides. On nous a dit aussi que généralement, dans la fixation ou la détermination des normes environnementales, on adoptait une norme de un sur un million (1/1 M).

760

Pourquoi on a pris une norme cent (100) fois, il y a une différence de cent (100) fois entre dix mille (10 000) et un million (1 M), pour les radionucléides?

765

Pourquoi c'est pas considéré comme les autres risques environnementaux avec un facteur de un sur un million (1/1 M) comme mesure de sécurité?

PAR M. JEAN LECLAIR :

770

Malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous expliquer la distinction entre le un sur dix mille (1/10 000) ou le un sur un million (1/1 M). C'est des recommandations qui viennent d'institutions de commission de radioprotection, puis il y a toute une démarche qui a été faite dans la prise de décision qui a mis en place la norme de un millisievert (1 mSv) par année pour la population générale.

775

Alors je peux même pas me prononcer sur l'importance du un sur dix mille (1/10 000). Je pense qu'on avait déjà mentionné qu'au point de vue des études épidémiologiques, on voyait pas d'effet en bas de cent millisieverts (100 mSv), dose sur la vie totale, puis c'est un peu la difficulté des statistiques.

780

Mais ceci dit, s'il y a toujours du questionnement sur la raison du un millisievert (1 mSv), je pense plutôt qu'il faut diriger à quelqu'un d'autre, puis on peut vous fournir une réponse plus approfondie. Mais c'est vraiment des recommandations, c'est au niveau international, puis ça amène des experts de partout dans le monde qui ont établi la norme.

785

PAR LE PRÉSIDENT :

Je me posais un peu naïvement la question, si on adoptait une norme d'une mortalité sur un million (1/1 M) comme barème, est-ce qu'à ce moment-là, la simple exposition aux radiations

790 naturelles ferait en sorte qu'on tomberait dans la zone de risque, statistiquement parlant? On serait tous en situation alarmante, même si on n'a jamais passé à côté d'une usine ou d'une mine.

PAR M. JEAN LECLAIR :

795 Oui évidemment, une des difficultés, c'est que les gens sont exposés à des taux d'exposition qui varient à travers le pays et dans différents pays. Alors on parle toujours d'un millisievert (1 mSv), je pense qu'on a déjà dit, je pense qu'on avait dit que le bruit de fond naturel est de un point huit millisievert (1,8 mSv) par année par moyenne, mais on voit la variabilité partout dans le pays, selon les conditions géologiques, selon la consommation aussi à travers le pays. On voit des variations.

800 On trouve à travers le monde même des situations où on a des doses encore plus élevées qui se mesurent dans des dizaines de millisieverts, et les études qui ont été faites dans ces communautés-là, présentement, démontrent pas des hausses de cancers plus élevées.

805 Alors il y a toujours un élément d'incertitude dans les doses les plus faibles, puis comme je vous dis, on a des situations que les gens sont exposés à des niveaux naturellement qui sont plus élevés, et on voit pas d'effet.

810 Alors je pense qu'une partie du millisievert, bien, je veux vraiment pas me prononcer, parce que c'est pas mon expertise. C'est tout un comité qui a fait la détermination, puis je peux vous dire qu'ils ont sûrement discuté de pas mal plus de choses que ce que je serais vraiment capable de vous expliquer!

815 Mais je suis certain qu'il y a un élément, évidemment il y a un bruit de fond, puis il y a un élément d'exposition naturel dont ils tiennent compte aussi dans l'application des normes.

MARIE-NOËLLE CARON

820 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'ai madame Marie-Noëlle Caron qui s'est inscrite. Madame Caron.

825 **PAR MARIE-NOËLLE CARON :**

Oui. En fait, on a beaucoup parlé des effets de type radioactif, si on veut, sur les maladies physiques, j'aurais aimé ça savoir s'il y avait des données d'évaluation des impacts autres sur la

830 santé, des impacts sur d'autres déterminants de la santé qu'on sait qu'ils peuvent avoir des impacts importants, donc que ce soit sur le logement, l'emploi, la cohésion sociale, bon. Bref, est-ce qu'on a des données à ce sujet-là?

PAR LE PRÉSIDENT :

835 Vous voulez dire les effets psychosociaux, en gros?

PAR MARIE-NOËLLE CARON :

840 Sur les déterminants de la santé. Je resterais avec ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a quelqu'un du côté de la Santé capable de nous éclairer là-dessus?

845 **PAR Mme MARION SCHNEBELEN :**

Dans le rapport de l'Institut, il y avait tout un volet effectivement qui visait à documenter les impacts sociaux et psychosociaux.

850 Geneviève Brisson qui est l'auteure à l'institut de cette partie-là n'est pas présente, mais par contre, on a une autre personne de l'Institut qui est venue spécialement aujourd'hui, si on pouvait en profiter pour lui donner la parole.

PAR LE PRÉSIDENT :

855 Est-ce que vous pourriez donner à l'assemblée une idée de ces impacts?

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

860 Emmanuelle, peux-tu te présenter?

PAR Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

865 Bonjour monsieur le Président, bonjour tout le monde. Emmanuelle Bouchard-Bastien de l'Institut national de santé publique du Québec. La recension des écrits, systématique des écrits qui a été réalisée par l'INSPQ avait trois (3) volets, donc madame Croteau, ma collègue, vous a présenté le volet plus épidémiologique. Il y a un aspect toxicologique et également il y a un aspect plus impacts sociaux, impacts psychologiques et impacts sur la qualité de vie qui a été réalisé.

870 Ils ont été présentés à la Commission la semaine dernière. Contrairement aux incertitudes que ma collègue Croteau vous a partagées au niveau épidémiologique, au niveau des impacts sociaux et psychosociaux, il y a une panoplie d'impacts et d'effets qui ont été recensés, qui ont été documentés dans la littérature.

875 Évidemment, je peux pas vous refaire l'ensemble de l'exposé de ma collègue la semaine dernière. Peut-être que je pourrais vous parler des impacts plus spécifiques aux communautés autochtones qu'on a relevés.

880 Ces impacts-là découlent évidemment des mines uranifères, mais ça peut également être des mines en général, dont les mines d'uranium. Donc quand l'industrie minière s'implante dans une communauté, on voit l'augmentation rapide de la population avec l'arrivée de nouveaux membres dans une communauté, communément appelé l'impact "boom town".

885 On voit également l'augmentation des revenus qui engendre l'augmentation de la consommation de biens, consommation aussi de drogue et d'alcool. Donc tous ces changements-là causés par l'industrie minière causent des impacts spécifiques à la qualité de vie, en raison des valeurs et du mode de vie des communautés autochtones, et particulièrement à cause du lien privilégié avec l'environnement naturel.

890 Ça perturbe la communauté, ça peut entraîner aussi la disparition des modes de vie traditionnelle. Donc c'est des choses qui ont été recensées dans la littérature dans d'autres communautés qui ont accueilli des industries minières.

895 En général, les populations autochtones ont été identifiées comme des populations plus vulnérables. Pourquoi, particulièrement à cause justement, comme je vous disais, de ce lien complexe avec l'environnement naturel et également aussi à cause des conditions de vie de base, comme moins de scolarité, plus de pauvreté, des communautés plus petites, plus isolées. Donc que ce soit autochtone ou non autochtone, on s'entend, c'est des communautés plus vulnérables.

900 Également, je peux vous parler peut-être des inégalités dans les retombées positives qu'on a aussi documentées quand il y a l'avènement d'une industrie minière, parce que les Autochtones, généralement, sont peu employés par les minières ou peuvent avoir des emplois peu valorisants et dangereux. Donc c'est des choses qui ont été également observées ailleurs.

905 Il y en a, je vous le dis. Le problème, dans le fond, je vous dirais, ces effets-là, ce qu'on espère, c'est qu'ils sont évitables et qu'on peut sinon les diminuer, donc si on va de l'avant avec l'industrie uranifère, il faut mettre de l'avant des principes de gestion en évaluation des impacts, en gestion des risques pour éviter ces impacts-là.

910 Évidemment, bon, quand on est en sciences sociales, chaque communauté est différente, donc ce qui a été observé ailleurs dans une communauté X, avec une industrie X, ça veut pas nécessairement dire que ça va se reproduire dans une communauté Y, mais il y a quand même de fortes chances.

915 Et puis en fait, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il faut vraiment faire le portrait de la communauté pour essayer d'identifier les personnes vulnérables, les différents enjeux pour prévenir ces impacts-là.

920 Je sais pas si vous voulez en savoir un peu plus sur des aspects en général, peut-être plus au niveau psychosocial, au niveau des logements, sinon je vous invite évidemment à aller consulter le rapport que l'Institut a fait ce sens.

PAR LE PRÉSIDENT :

925 Bien, je vais demander tout simplement s'il y a quelqu'un qui veut poser une (1) question ou deux (2) additionnelles là-dessus?

Si vous voulez poser la question spécifiquement à madame?

930

ANDRÉ MICHEL

PAR M. ANDRÉ MICHEL :

935 Non, c'est une question que je pourrais poser peut-être au docteur.

PAR Mme EMMANUELLE BOUCHARD-BASTIEN :

940 C'est beau. En tout cas, je suis là.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, oui.

945 **PAR M. ANDRÉ MICHEL :**

Ça s'apparente beaucoup à la question de madame qui posait, parce que là, on parle de cancers, on note les effets stochastiques, il y a peu d'études là-dedans, parce que quand il y a des

950 mutations à l'ADN, ça peut être minime, mais ça peut engendrer des mutations que ça entraîne pas au niveau de la fonction de la protéine, là, mais je veux dire à long terme, ce serait important aussi que, là, on se limite seulement aux cancers, il y a d'autres maladies qui peuvent être provoquées par les radiations, comme je pense à l'asthme ou au diabète et d'autres maladies.

955 Est-ce qu'il y a des études là-dedans?

Puis je vous rappelle aussi que la conclusion que vivre près d'une mine d'uranium, pour l'instant, la conclusion, ça lève très peu le niveau de cancers.

960 Je vous rappelle que quand ils ont fait le projet de La Grande, on connaissait rien au méthylmercure. Maintenant, là, les Cris ont consommé le poisson, puis là après ça, le gouvernement a dit, aïe, il faut faire attention, consommez pas le méthylmercure.

PAR LE PRÉSIDENT :

965 Oui madame, vous voulez réagir s'il vous plaît?

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

970 Bien, si je comprends bien votre question, c'est que vous vous interrogez sur d'autres problèmes de santé que ceux dont j'ai parlé.

Moi, malheureusement, je pouvais seulement parler de ce qui a été étudié ou publié dans des publications, dans des études.

975 Il peut peut-être y avoir d'autres problèmes de santé, mais si ça n'a pas fait l'objet de recherches puis de publications, bien, je pourrai pas en parler ici.

980 J'ai juste pris ce qu'on a pu trouver. On a fait vraiment des grands efforts pour aller chercher toutes les publications dans le monde sur le sujet, et puis on a réussi à recueillir ces onze (11) études. Ce qui était peu d'études, je suis bien d'accord avec vous.

PAR LE PRÉSIDENT :

985 Est-ce qu'on a d'autres inscrits pour le volet santé?

MICHAEL ROSS

990

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Michael Ross.

995

PAR M. MICHAEL ROSS :

Je vais revenir un peu sur le point de validité puis tout ça.

1000

De ce que je comprends, ça a l'air à être très difficile pour les scientifiques à prouver quelque chose hors de tout doute, considérant qu'il y a beaucoup beaucoup de variables qui peuvent faire que la cause d'un cancer n'est pas nécessairement attribuée à l'uranium.

1005

Mais est-ce qu'il y a d'autres exemples, pas nécessairement liés à l'uranium, mais d'un projet d'exploitation minière en général qui ont vraiment démontré, avec une force suffisante, qu'il y avait vraiment un impact sur les populations à proximité, ou ça s'est jamais fait?

1010

Parce que ça peut jouer un rôle de dire, regardez, c'est tellement difficile à prouver parce qu'il y a tellement de variables que peu importe le genre d'étude qu'on fait, on se rendra jamais à une conclusion positive que oui, c'est vraiment ça la cause, là.

1015

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

Je peux pas vraiment vous parler des études sur d'autres sortes d'exploitations que les mines d'uranium, parce que le travail qu'on a fait, c'était à propos des mines d'uranium et de la santé de la population. J'ai pas regardé les autres types d'industries.

1020

PAR LE COMMISSAIRE :

Je voulais juste être sûr! Vous faites référence à la santé physique seulement ou la santé physique et psychosociale?

1025

PAR M. MICHAEL ROSS :

Bien, j'avais surtout pensé à la physique, vraiment si un taux de cancers avait augmenté ou il y avait un problème vraiment physique qui avait augmenté à cause de l'exploitation d'une mine à proximité par rapport à une population.

1030 Parce que, comme je vous dis, moi, pour avoir fait des études, c'est très difficile à prouver statistiquement que la cause à effet est là.

1035 Puis quand on ajoute le nombre de variables, puis je suis très d'accord avec vous, de la variable, il y en a du côté humain, si la personne fume, si la personne est active physiquement, etc., peu importe si la personne est à proximité d'une mine ou non, ça fait que ça peut – même si on le voit quand même qu'il semble y avoir quelque chose, on n'est pas capable de le prouver scientifiquement.

1040 Ça fait que c'est un peu ça, de voir s'il y avait d'autres cas où justement, que la méthodologie était assez solide, et puis pour vraiment déterminer qu'il y avait une cause à effet entre mine et population à proximité.

Si ça s'est jamais prouvé, bien, déjà là, ça peut être une problématique qui fait que justement, bien, il y a tellement de variantes qui font que c'est pas prouvable de toute façon.

PAR LE PRÉSIDENT :

1045 On peut peut-être demander au ministère de la Santé s'ils peuvent répondre à cet aspect-là, parce que ça déborde le cas strict de l'uranium, la relation uranium-cancers.

PAR Mme MARION SCHNEBELEN :

1050 Écoutez, on avait déjà un petit peu abordé cette question, puis on a déposé la semaine dernière un document de l'Institut national de santé publique, un document très très simple, c'est un tableau qui dresse les impacts potentiels des activités minières en général sur la santé, pas juste de l'activité uranifère.

1055 Ça inclut autant la santé des travailleurs, la santé environnementale et la santé communautaire. Mais c'est sûr qu'il y aura aucune statistique, il y a rien, c'est vraiment des impacts potentiels qui ont été recensés pour avoir une idée des impacts que le développement minier pourrait avoir.

1060 Puis c'est surtout un document qui permet aussi de faire un lien avec le promoteur pour être en mesure d'avoir en tête, c'est comme un instrument de sensibilisation auprès des promoteurs pour leur dire, écoutez, si vous voulez faire du développement minier, sachez que et prenez les mesures nécessaires pour réduire et minimiser le plus les impacts sur la population, que ce soit des travailleurs ou des gens qui résident à côté.

1065

PAR M. MICHEL DURAND-NOLETT :

1110 Bonjour. J'ai eu une réponse partielle à ma question, parce que là, c'est uniquement les mines, mais quand on parle mine, on parle aussi de récolte d'un produit, et ce produit-là ne restera pas à la mine, OK!

Les études, on regardait les études, Nouveau-Mexique, Ontario, ainsi de suite.

1115 Ici au Québec, on a Gentilly-2, OK, qui a eu son lot de problèmes et des gens qui restaient alentour de Gentilly-2, il y a eu beaucoup de femmes qui ont avorté, des enfants avec des grosses difficultés, même des agriculteurs avec les animaux, des animaux difformes, ainsi de suite. On peut en mettre.

1120 Comment ça se fait que vous avez pas cherché – y a-t-il eu une étude sur ça à un moment donné? Parce que c'est de l'uranium qu'il y a là aussi, là. Puis ça l'a amené son lot de problèmes dans la population près de Gentilly-2.

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

1125 C'est que nous, le mandat qu'on a eu, c'était vraiment spécifique aux mines d'uranium. Alors on nous a pas demandé de regarder ce qui se passait autour des centrales nucléaires.

1130 On nous a demandé de regarder ce qui se passait autour d'une mine, des mines d'uranium, d'exploitation, puis souvent des mines abandonnées, les sites de déchets, qu'est-ce que ça laisse sur place.

Mais on nous a pas demandé d'examiner ce qui se passe autour des centrales nucléaires. C'est pour ça que je peux pas vous donner de réponse ou en tout cas d'information sur ce sujet-là.

1135 **PAR M. MICHEL DURAND-NOLETT :**

Vous pouviez pas prendre les données qu'ils avaient, eux autres, puis faire des comparatifs?

PAR Dre AGATHE CROTEAU :

1140 Bien là, ce serait une étude, il faudrait qu'on reçoive un mandat à l'Institut, qu'on ait ce mandat-là.

1145 Je peux pas prendre la décision, moi, de faire un travail là-dessus. Il faut que le mandat arrive de nos supérieurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

1150 Monsieur LeClair, vous pourriez peut-être expliquer la différence qui existe entre les niveaux et les types de radiations qu'il peut y avoir entre une mine d'uranium et une centrale nucléaire. Je pense que ça va éclairer le propos. C'est pas du tout les mêmes niveaux de radioactivité, c'est pas les mêmes produits.

PAR M. JEAN LECLAIR :

1155 Bien, c'est que dans la situation de la centrale nucléaire, tu as le fait qu'il y a un fusionnement qui se fait dans le réacteur, ça fait qu'il y a d'autres éléments radioactifs qui se produisent, ça fait que c'est différents rayonnements, c'est tout un autre domaine d'étude.

1160 Sur ceci, il y a quand même des études qui ont été faites autour de Gentilly-2. Je les connais pas, parce que moi, je suis directeur des mines, pas des centrales nucléaires, mais on peut sûrement fournir les informations qu'on a au point de vue des études sur la santé de la population autour de Gentilly-2.

PAR LE PRÉSIDENT :

1165 Oui, les différences dans les taux de radioactivité ou de radionucléides émis, parce que je me rappelle qu'au tout début des audiences, il me semble qu'on nous a donné un tableau, puis on donnait des barèmes, tel produit émet tant de radionucléides, etc.

1170 Je crois me rappeler que les différences étaient impressionnantes.

PAR M. JEAN LECLAIR :

1175 Bien, si tu parles du combustible dans le réacteur, les taux de rayonnement d'un combustible...

PAR LE PRÉSIDENT :

1180 Une fois qu'il est irradié, c'est autre chose.

PAR M. JEAN LECLAIR :

1185 Oui, oui. Le combustible dans le réacteur, c'est des niveaux de rayonnement très très élevés. La raison que j'hésite d'en parler à ce niveau-là, c'est plutôt qu'est-ce qui est exposé, c'est quoi qui se libère dans l'environnement, c'est ça qu'il y a au bout de la ligne qui détermine le taux

d'exposition, c'est pas ce qui est dans le réacteur. C'est ce qui se libère dans l'environnement. Ça fait qu'on regarde les émissions dans l'air, les émissions dans l'eau et le tout, avec ça, on peut évaluer le taux d'exposition à la population.

1190 Ceci dit, le taux d'exposition qu'on voit suite aux émissions de la centrale de Gentilly-2 sont très très très faibles. C'est pas un millisievert (1 mSv), c'est pas point un millisievert (0,1 mSv), c'est dans le point zéro zéro zéro, c'est vraiment à des niveaux très bas, là, selon nos données.

PAR LE PRÉSIDENT :

1195 Mais de toute façon, notre propos n'est pas des centrales nucléaires, c'est complètement en dehors de notre mandat.

1200 Mais je veux juste dire que c'est pas du tout les mêmes niveaux de radiation quand on parle de combustible nucléaire ou de produit d'une mine. Il y a des différences importantes.

Si vous le voulez bien, comme il n'y a pas d'autres intervenants, on va passer au prochain conférencier, monsieur Terence McBride qui va nous parler des problèmes de gouvernance ou des enjeux de gouvernance qui se posent pour les Premières Nations.

1205 Alors monsieur McBride, à vous la parole.

1210 **PRÉSENTATION**
LA GOUVERNANCE ET LES ENJEUX DES PREMIÈRES NATIONS

PAR LE PRÉSIDENT :

1215 Alors monsieur McBride, à vous la parole.

PAR CHEF TERENCE McBRIDE :

1220 Merci.

Thank you. Kwe! On behalf of the First Nation of Quebec and the Labrador, I would like to acknowledge we are on Wendat Territory and I appreciate being here today to represent the organization.

1225 My presentation today is going to be in French, obviously, because our reason here is – we want to make sure that the people that are receiving the information will understand what our point of view is as an organization, so I will continue in French for that purpose.

1230 *Au nom des Premières Nations du Québec et du Labrador, je tiens à reconnaître que nous sommes sur le territoire wendat et je vous suis reconnaissant de m'avoir invité ici pour ma présentation.*

1235 *Ma présentation aujourd'hui se tiendra en français évidemment, vu que la raison pourquoi nous sommes ici, c'est de s'assurer que les peuples qui reçoivent les informations vont comprendre quel est notre point de vue comme organisation.*

Alors je vais continuer en français à cette fin.

1240 Donc merci tout le monde. Dans le contexte aujourd'hui que je vous donne, ça a été préparé avec mes collègues, et ça reflète un peu la position des chefs du Québec versus cette situation ou cette audience du BAPE.

1245 Je vais commencer avec un petit historique. L'APNQL a été créée en 1985 et le lieu de rencontre, ça a regroupé quarante-trois (43) communautés des Premières Nations du Québec et du Labrador, un regroupement de dix (10) nations-entités partout.

1250 Ces nations constituées de sociétés organisées exerçant sur le territoire québécois et hors de ses frontières depuis des temps immémoriaux, des pratiques, des coutumes, des traditions qui font partie intégrante de la culture distinctive des Premières Nations par lesquelles elles ont entretenu des activités traditionnelles et un mode de vie spécifique et une relation substantielle et essentielle avec le territoire et ses ressources.

1255 Ces nations, depuis des temps immémoriaux, et bien avant l'arrivée des Européens, occupent, gèrent, utilisent et fréquentent le vaste territoire du Québec et du Canada entre autres, ainsi que des parties de ses provinces et états voisins comme territoire traditionnel. Ils pratiquent un mode de vie unique dont notamment la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette, subsistant grâce à ce territoire et ses ressources.

1260 Les Premières Nations ont des pratiques, des traditions et des coutumes modernes exercées sur le territoire québécois qui ont une continuité avec la pratique pour les traditions et les coutumes de leurs ancêtres qui existaient avant le contact avec les Européens et qui n'ont jamais cessé de faire partie intégrante de leur culture distinctive, bien qu'elle ait évolué et qu'elle exerce de plus en plus difficilement avec le contexte actuel d'ouverture du territoire au développement industriel et autres occupations.

1265 Selon ces pratiques, traditions et coutumes, les Premières Nations ont et exercent de façon continue leurs droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, la responsabilité de contrôler, gérer, préserver et protéger leurs territoires traditionnels.

1270 Les Premières Nations sont pourvues de règles coutumières transmises de génération en génération concernant la gestion, l'exploitation et la protection de leurs territoires traditionnels et de ses ressources.

1275 L'arrivée et l'établissement des Européens n'ont pas mis fin aux droits ancestraux dont le titre aborigène qui découle de l'occupation, utilisation et possession historique de leurs territoires traditionnels. Au contraire, l'exercice de ces droits s'est poursuivi.

Les Premières Nations et leurs ancêtres n'ont jamais cédé leurs droits ancestraux dont leur titre aborigène ou leurs droits issus de traités sur ces territoires.

1280 En effet, tous les droits des Premières Nations n'ont pas été éteints, diminués ou affectés, mais plutôt reconnus, confirmés et renforcés, notamment par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Les principes fondamentaux de coexistence pacifique en mai 1998, l'APNQL a adopté des principes fondamentaux que nous avons l'obligation de défendre et que les autres gouvernements ont l'obligation de respecter.

1285 Ces vingt-six (26) principes énoncent le statut et le droit inhérent des peuples autochtones au Québec et nous invitons la Commission à en prendre compte dans son rapport final. Ces principes sont disponibles sur le site Internet de l'APNQL, et sans réciter les vingt-six (26), je vais tout simplement vous en citer quelques-uns.

1290 Le statut unique des peuples autochtones! Les peuples autochtones forment chacun un peuple et une nation distincte, tel que reconnu par le droit international et interne. La capacité des peuples autochtones de conclure des traités est une manifestation et un aspect important de leur statut unique.

1295 Droit à l'autonomie gouvernementale! Les peuples autochtones ont le droit à l'autonomie gouvernementale sur leurs territoires traditionnels ou sur les terres possédées, occupées ou utilisées autrement par eux; ils ont le droit de décider de leurs propres institutions sociales, économiques et politiques, et d'assurer l'intégrité de leurs sociétés et territoires.

1300 Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer les liens particuliers, spirituels et matériels, qui les unissent à leurs terres, à leurs territoires, à leurs eaux fluviales et côtières et autres ressources traditionnelles possédées, occupées ou utilisées autrement par eux et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations actuelles et futures.

1305

Le peuple autochtone a le droit de posséder, de mettre en valeur, de gérer et d'utiliser leurs terres et territoires, c'est-à-dire l'ensemble de leur environnement comprenant les terres, l'air, les eaux fluviales et côtières, la banquise, la flore, la faune et les autres ressources traditionnelles possédées, occupées ou utilisées autrement par eux. Ils ont notamment le droit à la pleine reconnaissance de leurs lois, traditions et coutumes, de leur régime foncier et des institutions chargées d'exploiter et de gérer leurs ressources.

1310

Est-ce que je vais trop vite pour le traducteur?

1315

Les peuples autochtones ont le droit de chasser, de pêcher, de piéger, de récolter, de cueillir et de faire un troc, tout au long de l'année, dans les zones traditionnellement possédées, occupées ou utilisées autrement par eux.

1320

Les peuples autochtones ont le droit à des mesures efficaces de la part des gouvernements non autochtones contre toute ingérence ou toute aliénation ou limitation de ses droits, ou tout obstacle à leur exercice. En aucun cas, les peuples autochtones ne pourront être privés de leurs propres moyens de subsistance, lesquels comportent les dimensions essentielles d'ordre économique, social, culturel et spirituel.

1325

Les peuples autochtones ont le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus de développement touchant leurs territoires, leurs terres et leurs ressources. À ces fins, ils peuvent conclure des ententes portant sur le partage des revenus et d'autres moyens de distribution de la richesse.

1330

Dans la planification et la mise en œuvre du développement, le principe du consentement libre et éclairé obligatoire des peuples autochtones intéressés doit être respecté. Le besoin de protéger l'intégrité de l'environnement pour les générations actuelles et futures, de même que l'importance du développement durable et équitable, sont des principes fondamentaux.

1335

Les relations avec les gouvernements. Les Premières Nations affirment depuis toujours leurs droits et de les mettre en œuvre, au bénéfice de leurs populations, dans le respect ancestral du territoire et de ses ressources. Leurs droits ancestraux et issus de traités sont reconnus et affirmés dans l'article 35 de la Loi constitutionnelle du Canada. La Déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones doit guider les relations territoriales entre les gouvernements des Premières Nations et les autres gouvernements.

1340

La Déclaration prévoit notamment à l'article 32 que les populations autochtones ont le droit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources.

1345 Le gouvernement doit obtenir le consentement des peuples autochtones, donné librement et en sa connaissance de cause, avant d'autoriser tout projet de développement.

1350 L'Assemblée nationale du Québec a adopté unanimement une résolution reconnaissant les Premières Nations et indiquant les principes qui doivent régir des relations de nation à nation entre les Premières Nations et le gouvernement du Québec.

1355 Le 17 juin 2003, le chef de l'APNQL et le premier ministre Jean Charest ont signé l'engagement politique mutuel qui venait confirmer une volonté commune d'améliorer les relations territoriales dans le respect des droits de part et d'autre.

1360 Le 3 décembre 2012, l'APNQL et le gouvernement de la première ministre Pauline Marois participaient au Sommet sur le territoire et des ressources, convoqué par les Premières Nations.

1365 À cette occasion, l'APNQL a rappelé à la première ministre et aux membres présents de son gouvernement, dont la ministre des Ressources naturelles, quatre (4) enjeux essentiels d'une relation territoriale équitable, respectueuse et profitable pour tous entre les Premières Nations et le Québec.

1365 Et ces quatre (4) points-là étaient la cogestion du territoire avec les Premières Nations, la conservation du territoire conjointement avec les Premières Nations, l'obligation de consulter en vue de l'accommodement avec les Premières Nations, le versement de redevances aux Premières Nations.

1370 L'APNQL et le gouvernement du Québec, tant celui de madame Marois que celui de monsieur Couillard, ont entrepris par la suite de travailler conjointement à concrétiser, à donner tout son sens à la relation de nation à nation que les premiers ministres et leurs gouvernements se sont engagés à développer, en particulier en ce qui a trait aux territoires et aux ressources.

1375 Après des décennies de relations, de discussions, de négociations, force est de constater que les promesses contenues dans les discussions et documents du gouvernement du Québec n'ont pas été remplies.

1380 Les Premières Nations au Québec doivent encore et toujours se battre pour que leurs droits soient reconnus, respectés et appliqués.

Quant aux relations avec le gouvernement du Canada, elles ne sont guère meilleures. Le gouvernement Harper en est à sa huitième année au pouvoir, cinq (5) ans minoritaire, et trois ans et demi (3 ½) majoritaire. On peut globalement classer ces lois et projets de loi destinés aux Premières Nations en deux (2) groupes : ceux qui visent à encadrer les gouvernements des

1385 Premières Nations et ceux qui visent à diminuer la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations.

1390 On peut ranger dans la première catégorie tout ce qui touche entre autres à l'imputabilité des Conseils. Les fonds qui proviennent du gouvernement fédéral doivent être dépensés selon les priorités établies par le gouvernement fédéral et en suivant strictement les normes imposées par le gouvernement fédéral.

1395 Dans la seconde catégorie, on retrouve les mesures concernant l'eau potable, l'environnement, le très contesté projet de législation sur l'éducation, etc.

Le gouvernement fédéral ne veut plus être tenu responsable des mauvaises conditions socioéconomiques dans lesquelles vivent les Premières Nations.

1400 Souligner que ces mesures législatives s'accompagnent de très nombreuses mesures administratives qui vont dans le même sens.

1405 Rappelons également l'imposition par le gouvernement Harper du projet de loi C-38, loi mammoth, dans laquelle il a modifié plusieurs lois et règlements, dont bon nombre touchait la protection de l'environnement et pour lesquels les Premières Nations n'ont pu y répondre.

1410 En janvier 2012, le gouvernement Harper a commencé lui aussi à parler des relations avec la Couronne, il a même organisé le 24 janvier 2012 une rencontre très formelle et très protocolaire avec les leaders des Premières Nations. Le gouverneur général en personne et les membres de son gouvernement, il a été question entre autres d'une nouvelle proclamation royale. Cette rencontre n'a pas eu les suites escomptées par nos chefs. En fait, pas de suite du tout jusqu'au début janvier 2013.

1415 C'est dans la foulée du mouvement Idle No More et du jeûne de la chef Spence que le premier ministre Harper a accepté de rencontrer, le 11 janvier, à Ottawa, un groupe de nos leaders où il s'est alors engagé à rehausser le niveau politique des discussions entourant la mise en œuvre des traités, d'une part, et la refonte de la politique de revendications globales, d'autre part.

Depuis, rien, aucun résultat!

1420 Nous tenons à souligner les efforts du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, d'avoir mis en place et de tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec, des enjeux qui préoccupent au plus haut point les Premières Nations.

1425 Toute démarche étant imparfaite, nous tenons à souligner à la Commission le manque de vision globale dans le mandat qui lui a été confié. Plusieurs aspects sont et seront examinés lors de cette enquête dont notamment ceux reliés à la santé et à la sécurité associées à l'exploitation et l'exploration de l'uranium.

1430 Mais qu'en est-il de la finalité de cette production, des risques associés à l'énergie nucléaire et aux armements nucléaires?

1435 De plus, alors qu'à cette étape-ci du processus du BAPE, la Commission a rencontré un bon nombre d'experts pour avoir l'heure juste sur les impacts liés à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium, la Commission n'a presque pas fait intervenir les experts des Premières Nations. L'expertise scientifique a certainement sa place afin de mieux comprendre les dangers liés à l'uranium pour la santé et la sécurité des personnes, de la faune, de la flore et de toute la planète.

1440 Mais force est de constater que la Commission a négligé, dans cette deuxième étape du processus, de l'expertise et la sagesse autochtones.

 La culture occidentale a une vision très cartésienne des choses où les gens sont bons à décortiquer les détails, mais ils ont du mal à avoir une bonne vue d'ensemble.

1445 L'exemple parfait est l'absence de considération dans le mandat du BAPE des futurs usages de l'uranium qui serait miné ici, dont l'énergie nucléaire risquée et désuète, et les armes nucléaires qui continuent de mettre à risque la vie sur terre.

 Ils sont bons aussi à regarder le court terme sans tenir compte des futures générations.

1450 Finalement, il y a un réel manque de prudence et de culte du risque qui caractérisent la culture occidentale.

1455 Le principe de précaution demeure toujours marginal dans sa culture, alors qu'elle est bien ancrée et appliquée dans la culture autochtone.

1460 Appelons ça connaissance traditionnelle, sagesse traditionnelle, autorité morale, éthique ou culturel, mais les Premières Nations ont acquis de leur communion avec le territoire et les ressources une vue d'ensemble et une prudence vis-à-vis les générations futures, à travers le concept des sept (7) générations à venir, quand arrive le temps de prendre une décision.

 De par leur occupation continue du territoire, les Premières Nations sont en possession d'informations et d'une perspective qui est absolument cruciale à l'évaluation des impacts à long

1465 terme, de l'industrie uranifère, parce que celle-ci viendrait compléter la perspective occidentale dont on rattrape les lacunes de celle-ci.

1470 Les Micmacs font référence à ce phénomène en parlant de regarder seulement avec un œil, l'œil scientifique, plutôt qu'avec deux (2), en incorporant le concept de connaissances traditionnelles.

1475 C'est d'autant plus surprenant que le BAPE n'a pas jusqu'à maintenant suffisamment tenu compte de la perspective autochtone, étant donné que la question des connaissances traditionnelles des peuples autochtones fait maintenant partie intégrante de tout processus d'évaluation environnementale du pays.

1480 Aujourd'hui, le temps nous est limité, et de dire un discours de quelques minutes sur ce sujet ne règle pas la défaillance pour recueillir et tenir compte adéquatement des connaissances et de la sagesse traditionnelles des Premières Nations.

1485 Il faudrait que le BAPE prévoie d'autres activités comme celle-ci, ainsi que le financement conséquent.

1490 Dans plusieurs régions du Québec, notre présence est perçue comme un obstacle au développement. Pourtant, plusieurs expériences au Québec et d'autres provinces du Canada démontrent que notre participation à l'activité économique peut être un apport très positif au développement des régions.

1495 Les Premières Nations visent un équilibre entre, d'une part, un développement responsable et de l'autre, la protection de l'environnement et du mode de vie traditionnel des Premières Nations.

1500 Il est donc nécessaire que le gouvernement prenne les moyens nécessaires pour favoriser le développement des régions en tenant compte du statut particulier des Premières Nations et leurs droits sur le territoire et les ressources. Nous ne sommes plus contournables.

1505 Par ailleurs, le gouvernement du Québec a entamé un processus de régionalisation des pouvoirs sans clarifier sa position à l'égard des droits et des statuts des Premières Nations.

1510 Cette façon de faire de contourner encore une fois les Premières Nations risque d'accentuer les conflits, notamment sur la gestion du territoire et des ressources entre les Premières Nations et les autorités régionales.

1505 Les Premières Nations ne s'opposent pas au développement minier en général. Si celui-ci se fait de manière responsable et avec le consentement, mais s'opposent fermement et définitivement à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium.

Les Premières Nations exigent une relation de gouvernement à gouvernement avec le Québec. Les Premières Nations ont demandé la création de tables avec le Québec pour discuter d'enjeux importants, dont la consultation, les redevances, le Plan Nord, etc.

1510 Il semble y avoir une ouverture du côté du nouveau premier ministre du Québec à collaborer avec les Premières Nations, ce qui est un signe positif.

1515 Malgré la nouvelle Loi sur les mines du Québec, les plus grandes lacunes de la loi antérieure demeurent, dont la violation de nos droits constitutionnels.

On souhaite toujours collaborer avec le Québec sur une refonte totale du système minier au Québec pour y en faire un système moderne qui respecte nos droits, nos valeurs et notre mode de vie, qui protège l'environnement et les principes du développement durable, un système digne du Québec et du territoire des Premières Nations.

1520 Il faut le consentement libre et éclairé des Premières Nations avant d'entreprendre tout projet de développement sur notre territoire traditionnel.

1525 Le principe de consentement est reconnu dans la déclaration des Nations Unies sur le droit des peuples autochtones et est à la base de nos titres aborigènes sur nos territoires.

L'acceptabilité sociale est cruciale pour tout projet; et une composante essentielle de l'acceptabilité sociale est le consentement des Premières Nations.

1530 L'APNQL demande à la Commission du BAPE de faire part dans son rapport des droits primordiaux des Premières Nations vis-à-vis le développement sur leurs territoires, et particulièrement dans le cas d'un type de développement aussi dangereux et risqué que l'uranium. Cela va bientôt faire dix (10) ans que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, dans les jugements Taku River, First Nation Haida, a décrit les obligations constitutionnelles de la Couronne vis-à-vis des Autochtones.

1540 Lorsqu'un projet d'exploitation des ressources naturelles est susceptible de nuire aux droits ancestraux, ils sont formellement revendiqués, et de trouver des accommodements pour concilier les activités de développement et revendications autochtones.

1545 Dernièrement, le jugement de la Cour suprême du Canada, Nation Tsilkqot'in en Colombie-Britannique, a accordé une revendication au titre ancestral sur le territoire, en termes simples : la Nation Tsilkqot'in a le droit de déterminer l'utilisation des terres, le droit de jouissance et d'occupation des terres, le droit de posséder les terres, le droit aux avantages économiques que procurent les terres et le droit d'utiliser et de gérer les terres de manière proactive.

Le titre ancestral est un titre collectif détenu non seulement pour la génération actuelle mais toutes les générations futures.

1550 En bref, cela donne au peuple Tsilkqot'in, sous réserve des limites inhérentes au titre collectif détenu au bénéfice des générations futures, le droit de déterminer les utilisations des terres et de bénéficier des avantages économiques qu'elles procurent.

1555 Le titre ancestral est établi lorsque les conditions générales suivantes sont établies. Un, l'occupation suffisante du territoire revendiqué afin d'établir l'existence d'un titre au moment de l'affirmation et de la souveraineté européennes; deux, la continuité de l'occupation lorsque l'occupation actuelle est invoquée, et trois, l'exclusivité de l'occupation historique.

1560 Avant que l'exercice du titre soit établi, la Couronne est tenue de consulter de bonne foi les groupes autochtones qui revendiquent le titre sur les terres au sujet de ces projets d'utilisation des terres et, s'il y a lieu, de trouver des accommodements aux intérêts de ces groupes.

1565 La nouvelle Loi sur les mines modifie l'ancienne à plusieurs égards, mais essentiellement pour les Premières Nations. Elle y ajoute un chapitre comportant les dispositions propres aux communautés autochtones, soit le chapitre 1.1 et les articles 2.1, 2.2 et 2.3. Elle oblige le titulaire de claim à aviser la municipalité et le propriétaire du terrain concerné de l'obtention de son droit dans les soixante (60) jours de son inscription, et à informer la municipalité et le propriétaire du terrain au moins trente (30) jours avant d'effectuer des travaux.

1570 Elle rend obligatoire la déclaration de découverte de substances minérales contenant point un pour cent (,1 %) ou plus d'octaoxyde de triuranium – je ne suis pas scientifique, en passant – et ce, dans les quatre-vingt-dix (90) jours de sa découverte.

1575 Elle assujettit par ailleurs l'octroi de bail minier pour une mine métallifère dont la capacité de production est de moins de deux mille (2000) tonnes métriques par jour à la tenue préalable d'une consultation publique.

1580 Elle instaure, pour le titulaire, l'obligation de constituer et de maintenir un comité de suivi pour favoriser l'implication de la communauté locale sur l'ensemble du projet.

La loi impose aux titulaires de droits miniers l'obligation de fournir au ministère des renseignements relatifs à la quantité et à la valeur du minerai extrait, aux droits versés en vertu de la Loi sur l'impôt minier et à l'ensemble des contributions qu'ils ont versées.

1585 Toutefois, pour les Premières Nations, les données contenues à une entente conclue, comme une ERA-IBA entre un titulaire de bail minier ou de concession minière et une communauté, ne sont pas rendues publiques et ne peuvent être utilisées qu'à des fins de statistiques. Elle limite le pouvoir d'expropriation donné au titulaire des droits miniers à la phase d'exploitation minière.

1590 Elle modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour permettre aux municipalités régionales de comté de délimiter dans leur schéma d'aménagement et de développer tout territoire incompatible avec l'activité minière.

1595 Enfin, elle assujettit à une évaluation environnementale les projets de construction et d'exploitation d'une usine de traitement de minerai et le projet d'aménagement et d'exploitation d'une mine dont la capacité de traitement ou de production est de deux mille tonnes (2000 t) métriques et plus, par jour.

1600 Et aussi, tout projet concernant le traitement de terres rares, peu important les capacités de traitement ou de production.

1605 Les problèmes non réglés, c'est le respect des droits constitutionnels autochtones par rapport au "free mining", décision de Ross River versus Yukon, en 2012, l'adoption d'un règlement environnemental spécifique aux mines, comme il en existe pour d'autres industries, le renforcement des ministères responsables d'appliquer les lois, le décret d'un moratoire sur les mines d'uranium, les enjeux généraux de l'exploitation et du système du "free mining" au Québec.

1610 Non seulement l'APNQL s'oppose complètement aux mines d'uranium, mais elle s'oppose également aux projets d'exploration d'uranium.

1615 La nouvelle Loi sur les mines laisse en place le système de "free mining". Le système de "free mining" au Québec, en vertu duquel les compagnies peuvent aller n'importe où et faire n'importe quelle activité d'exploration sans le consentement des Premières Nations et sans même aucune forme de consultation et d'accommodement du gouvernement du Québec, est tout à fait incompatible avec les obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement du gouvernement du Québec et viole la souveraineté des Premières Nations sur leurs territoires et leurs ressources.

1620 Le Québec ne s'est pas donné les moyens, dans la nouvelle Loi sur les mines, de respecter ses obligations constitutionnelles envers les Premières Nations.

1625 À quoi bon une nouvelle politique de consultation prévue à l'article 2.3 de la nouvelle loi si les compagnies ne requièrent pas une autorisation gouvernementale pour effectuer des travaux d'exploration et peuvent faire ainsi fi de tout processus impliquant le gouvernement du Québec et les Premières Nations.

1630 L'APNQL considère que c'est tout à fait inacceptable que le Québec refuse de respecter ses obligations de consultation et d'accommodement quant aux étapes précédant l'établissement d'une mine, dont particulièrement l'inscription des claims miniers, l'exécution des travaux d'exploration.

1635 Le fait de continuer à ignorer les Premières Nations avant d'arriver à l'étape de la construction et de l'exploitation d'une mine fait en sorte que le Québec serait devenu la juridiction la plus délinquante au Canada en matière de respecter ses obligations constitutionnelles à ce sujet.

Le Québec serait quasiment l'unique juridiction au Canada à défendre cette position versus Terre-Neuve et Labrador, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

1640 Le Québec serait en train de violer ses obligations constitutionnelles de la même manière que la Cour d'appel du Yukon, dans la cause Ross River, l'a reproché au gouvernement du Yukon. La Cour d'appel a déclaré que le gouvernement du Yukon doit en effet consulter et accommoder les Premières Nations Ross River Dena Council par rapport à cette catégorie de travaux plus mineurs parce que ces derniers peuvent quand même avoir des impacts significatifs sur les droits et intérêts des Premières Nations.

1645 Même le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, James Anaya, a fait remarquer dans son rapport de 2013 sur les industries extractives et les peuples autochtones que cette idée de ne pas consulter les Premières Nations avant l'étape de la mine est tout simplement incompatible avec le principe de consentement libre, préalable et éclairé, et ne respecte pas la propriété, les droits culturels et autres droits des peuples autochtones.

1650 L'APNQL souhaite collaborer avec le gouvernement québécois en vue de corriger les lacunes de la loi et repasser en profondeur le régime minier québécois pour assurer qu'il respecte non seulement les droits des Premières Nations mais qu'il soit aussi conçu d'une manière qui nous évitera de revivre les horreurs écologiques causées par l'industrie minière à travers les années.

1655 L'industrie minière, bien qu'ayant fait certains pas en avant, continue à polluer les rivières, les lacs dont dépendent pour leur survie culturelle les Premières Nations, et contribue à trop souvent faire fi de leur droit et de leur utilisation du territoire.

1660

On ne cherche pas de conflit, on essaie d'éviter des procédures judiciaires perpétuelles en tendant la main au Québec pour travailler ensemble à améliorer le système.

1665

Malheureusement, lors de la refonte de la Loi sur les mines, le Québec n'a pas accepté notre invitation de mettre à niveau le régime minier au Québec. Le gros du travail reste donc à faire.

1670

Les enjeux qui doivent être étudiés par le BAPE sur l'uranium! L'opposition de toutes les Premières Nations du Québec à toute exploration et exploitation de l'uranium au Québec, l'attachement spécial des Premières Nations quant à l'environnement naturel ainsi que les valeurs, traditions et connaissances qui y sont associées, les risques pour la santé et l'environnement en commençant avec le projet d'exploration d'uranium jusqu'aux centrales nucléaires, incluant la gestion à perpétuité des résidus miniers radioactifs, les risques de contamination des eaux souterraines et des eaux de surface, les risques d'émission de radionucléides dans l'air, dans l'eau et dans l'environnement, notamment le thorium, le radium, le radon et le polonium, les risques de contamination de la faune et de la flore autour des mines d'uranium, notamment la contamination des poissons et des animaux consommés par les Premières Nations.

1675

1680

L'étude des considérations de la contamination des territoires traditionnels et des problèmes de santé chez les Dénés et autres peuples autochtones aux États-Unis qui vivent avec les résidus toxiques de nombreuses mines d'uranium, la question de la gestion des résidus miniers toxiques de l'uranium exigent une ouverture à une autre façon de voir le monde comme celle du concept des sept (7) générations des peuples autochtones.

1685

Les risques d'accidents, surtout dans un contexte de changements climatiques, comme le cas de Fukushima, les risques de déversements miniers tels que le Québec a connus, et comme vient de connaître la Colombie-Britannique.

1690

Les risques en lien avec le transport, le rejet de l'énergie nucléaire par de nombreux pays et peuples autochtones à travers le monde.

L'analyse des lacunes et défaillances dans les lois ainsi que dans l'application de celles-ci, donc en lien avec la surveillance des projets miniers, l'industrie est appelée à faire de l'autosurveillance maintenant.

1695

L'évolution de la norme internationale du principe de précaution, son application au Québec et son importance dans un dossier comme celui-ci.

Les ravages causés par la bombe atomique ou le nombre important d'accidents associés à ces armes.

1700 La nécessité de faire la gestion à perpétuité des résidus miniers, résidus radioactifs; qui paierait et serait responsable de cette gestion!

1705 Le fait que le Québec n'arrive même pas à gérer son passif toxique créé par l'abandon et le délaissement des mines moins toxiques que l'uranium, certaines Premières Nations vivent avec les problèmes des mines abandonnées et orphelines.

Le système du "free mining" au Québec.

1710 Donc l'exploration et l'exploitation de l'uranium présentent des dangers majeurs et irréversibles pour notre peuple, notre territoire et notre mode de vie traditionnel.

L'APNQL s'oppose complètement et sans équivoque à l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec.

1715 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1720 Je vous remercie de ce point de vue exprimé avec beaucoup de clarté.

Vous me permettrez de préciser un certain nombre de choses en ce qui touche notre Commission.

1725 D'abord, vous avez dit qu'on aurait peut-être dû regarder la finalité de cette production d'uranium, les usages militaires, ou même parler ou examiner le nucléaire énergétique.

1730 On a précisé d'entrée de jeu, dès le début de nos travaux, et très clairement et à plusieurs reprises, que nous n'avons absolument aucune objection à ce que des gens aient des convictions là-dessus, les traduisent, en débattent devant nous, en fassent état, et ça fait partie de ce qu'on pourrait appeler les valeurs qui appartiennent aux groupes sociaux ou à tout le monde, et ça, nous, on va tenir compte de ça parce qu'on va avoir certainement une analyse des aspects sociaux de ce dossier.

1735 Mais une chose est certaine. C'est que si on est capable de tenir compte des préoccupations des gens sur ces questions, nous n'avons pas comme mandat d'évaluer qu'est-ce qu'est l'énergie nucléaire, qu'est-ce que c'est le nucléaire énergétique, sa valeur ou autrement. C'est pas à nous de trancher les usages militaires de l'uranium, c'est pas à nous d'analyser de la finalité de l'uranium.

1740

Ça fait partie des préoccupations des gens, et ça, notre rapport va le refléter.

Deuxièmement, je voudrais vous dire que nous avons fait plus, je pense que nous avons fait beaucoup, je dirais pas plus que d'autres, mais je dirais, au moins je vais être modeste, je vais dire qu'on a fait beaucoup pour aller chercher l'expertise et la sagesse dans le dossier autochtone.

1745

Nous avons négocié avec les Cris, avec les Inuits des ententes extrêmement élaborées. Nous avons travaillé depuis le début, il y a deux (2) Commissions qui ont été créées, une par le Comité consultatif de l'environnement de la Baie-James et l'autre par le Comité consultatif de l'environnement du Kativik.

1750

Ces deux (2) organismes qui sont créés en vertu de la Convention de la Baie-James ont créé chacun une commission indépendante de l'organe politique qu'ils sont, pour travailler avec nous.

1755

En territoires cri et inuit, nous avons siégé d'égalité avec eux, et tout au long des travaux que nous avons tenus à Québec dans les trois (3) dernières semaines, nous leur avons accordé un statut de participants privilégiés. C'est-à-dire qu'ils n'intervenaient pas en s'inscrivant comme tout le monde, ils pouvaient poser directement, adresser directement des questions à la Commission, et nous les transposions, c'était moi qui les adressais aux personnes-ressources.

1760

C'est une première qui s'est faite au Québec, de donner à des organes créés par des nations autochtones, un droit de parole et d'interventions, mais qui respectait les pouvoirs de la Commission d'enquête que nous sommes.

1765

Nous avons négocié ça, tout le monde était satisfait.

Nous avons préparé avec eux des programmes d'interventions en territoire cri et en territoire inuit, et ils ont travaillé avec nous pour nous désigner des aînés et des personnes-ressources autochtones experts que nous avons entendus. Nous n'avons limité aucun droit de parole, et les deux (2) Commissions crie et inuite se sont déclarées totalement satisfaites du travail fait dans ce domaine-là, parce que nous croyons à cette expertise.

1770

Nous avons proposé, dès juin, aux Premières Nations du Québec méridional, une approche qui n'aurait été pas exactement la même chose, parce que notre mandat nous dictait de travailler avec les Premières Nations conventionnées, mais nous voulions avoir une approche avec les Premières Nations du sud du Québec pour faire autre chose qu'une séance comme aujourd'hui. Nous aurions voulu procéder en deux (2) étapes, d'abord les préoccupations, et ensuite une participation plus suivie.

1775

1780

Pour toutes sortes de raisons techniques, vous pourrez en parler aux gens de l'Institut de développement durable des Premières Nations, ça n'a pas été possible. Mais nous, on le voulait, ça.

1785

Alors je suis un peu mal à l'aise de voir aujourd'hui qu'on nous le reproche alors que nous avons tendu la main pour le faire, et que ça n'a pas été possible. Et je ne mets pas la faute sur personne, mais ça n'a tout simplement pas été possible dans les délais, avec les contingences matérielles qui étaient celles de tout le monde.

1790

Mais nous avons tendu la main là-dessus, et ça, je pense que personne ne pourra nous le reprocher.

Quatrième point! Je pense que vous ne pouvez pas présupposer des conclusions de notre rapport, en disant que nous, on tient pas compte de ci ou de ça.

1795

Nous avons l'obligation de faire un rapport et d'élaborer un chapitre sur les problèmes des Autochtones, et ce, c'est dans notre mandat, et nous avons l'intention de faire un rapport avec les communautés autochtones, conformément à notre mandat, c'est-à-dire avec les Cris et avec les Inuits. Notre mandat n'englobe pas expressément les Autochtones du sud du Québec, ça, j'en conviens.

1800

Mais notre mandat est de travailler et d'essayer d'élaborer un rapport conjoint, et je vous prierais de noter qu'un des membres de l'Assemblée des Premières Nations, et pas le moindre, les Cris font partie de cette obligation que nous avons de travailler et d'élaborer le rapport conjoint, si la chose est possible, avec eux.

1805

Ensuite de ça, je veux aussi récuser l'idée que nous, à la Commission, nous avons tenté de contourner les Premières Nations.

1810

Nous n'avons jamais lu un tel message dans le mandat qui nous a été donné, nous n'avons jamais lu ni perçu que c'était ça notre mandat. Au contraire, on avait l'impression très nette, on nous a demandé d'aller chercher l'expérience des Premières Nations et de leur expertise.

1815

J'ai pas le texte sous la main de notre mandat, mais c'était écrit comme ça. Et nous avons vraiment mis toutes les ressources nécessaires pour y arriver.

Soyez certains que nous allons et que nous pouvons et que nous allons traduire vos préoccupations et toutes vos préoccupations sur la gestion des territoires traditionnels, et de vos droits en ce qui a trait à l'exploitation minière et à ce que vous appelez votre droit de participer au renforcement du régime minier au Québec.

1820

Mais ce n'est pas à nous de prendre position ou de statuer sur les aspects constitutionnels du système de gouvernance actuel dans ce domaine-là.

Vous me permettez, en toute déférence, de penser que les tribunaux supérieurs sont mieux placés que nous pour trancher ces questions-là.

1825

Mais pour ce qui est de notre mandat et de traduire vos préoccupations, ça, soyez certains que nous allons le faire et ça fait partie de notre responsabilité.

1830

Enfin, je vous signalerais que nous avons convenu avec les Cris, avec les Inuits, et je crois avec l'Institut de développement durable, que nous aurons une journée tripartite en novembre qui sera, comme aujourd'hui, consacrée essentiellement à accueillir les mémoires, les positions de toutes les Premières Nations du Québec.

1835

C'est sûr qu'on peut pas dire qu'on ferme la porte aux autres, parce que nos règles au BAPE nous obligent à faire en sorte d'avoir des audiences publiques tout le temps. Aujourd'hui, il y a des non-Autochtones dans la salle, puis c'est tout à fait conforme à nos règles, et ça, aucun problème avec ça.

1840

Mais c'est pour vous donner une idée à quel point nous accordons de l'importance à cette question et que nous avons essayé de traduire ça en termes concrets à l'intérieur de notre mandat par des initiatives précises qui vont faire droit à vos préoccupations.

1845

Alors je tenais à apporter ces précisions, parce que je pense qu'elles sont importantes, et pour la crédibilité de la Commission, et pour que vous gardiez la conviction que nous, dans ce domaine-là, nous sommes extrêmement préoccupés et intéressés à introduire, dans notre analyse, vos préoccupations et les problèmes qui peuvent se poser dans les territoires traditionnels.

1850

Alors sur ce, comme c'est pas matière à débat, je pense que c'est important qu'on s'informe réciproquement de nos positions, bien, je décrèterais la pause, et après on pourra débattre de façon plus générale de l'ensemble de ces questions.

Alors allons-y pour un quinze (15) minutes!

1855

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1860

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE D'ÉCHANGES**

PAR LE PRÉSIDENT :

1865

Alors si vous permettez, dans cette troisième partie de notre rencontre, il n'y aura pas de conférence, il n'y aura pas de partie formelle, ça vise surtout à permettre l'échange de points de vue.

1870

Mais s'il y a des gens qui veulent poser des questions encore aux personnes-ressources, sentez-vous bien à l'aise, il n'y a pas de format particulier qui est prévu pour cet aspect de la rencontre.

1875

Et je tiens à dire aussi, à cause de certaines réactions qu'on a entendues tout à l'heure, que ma mise au point à la suite des propos de monsieur McBride ne se voulait pas, comment dire, ne voulait pas provoquer de tensions.

1880

Je tenais seulement à préciser l'importance du mandat, mais en même temps, les limites de notre mandat. Il est tracé très clairement, et on a une obligation légale de le respecter. On ne tient pas, en ne le respectant pas, à ouvrir la porte à des contestations juridiques et autres; les conséquences seraient trop grandes pour tout le monde, y compris pour les Autochtones. Alors aucune erreur n'est possible de notre côté, puis ça, on va rester sur notre mandat de façon bien stricte pour qu'il n'y ait pas de dérapage. Puis c'est important qu'il n'y en ait pas, dans l'intérêt de tout le monde, pour que le débat se fasse jusqu'au bout avec la sérénité et la rigueur qu'on veut y apporter.

1885

Et je dois dire en terminant que s'il y a d'autres façons auxquelles vous pensez qui nous permettraient de saisir la main qu'on a tendue, eh bien, ça nous fera plaisir d'en discuter avec vos représentants, quels qu'ils soient, et on a essayé de le faire et on veut continuer de le faire.

1890

Monsieur McBride.

PAR CHEF TERENCE McBRIDE :

1895

Oui merci monsieur Francoeur. Juste pour préciser aussi! C'est que je vous donne un point de vue de l'APN qui représente l'ensemble des communautés autochtones du Québec, donc c'est pas non plus un reproche personnel que je fais envers vous ou vos collègues. C'est des points qui sont identifiés par mes gens avec qui on collabore, avec les leaders des communautés, ainsi de suite.

1900

Donc c'est tout simplement des faits qu'on a pour l'instant, et s'il y a moyen de les clarifier ou de les bonifier davantage, tant mieux.

1905

Donc, c'est comme j'ai dit, on est très ouvert à faire une suite à tout ce processus, mais c'est juste des éléments qu'on jugeait importants de mentionner.

PAR LE PRÉSIDENT :

1910

Je peux vous affirmer qu'on va tenir compte de vos préoccupations, ça, c'est, pour nous, fondamental dans notre analyse.

CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO

1915

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'ai un premier intervenant, monsieur Jean-Charles Piétacho. On lance le débat.

1920

PAR CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :

(EN INNU)

1925

Comme gouvernement, j'ai ma langue, j'ai ma culture, j'ai un territoire, et peut-être des fois, les exemples sont peut-être mieux qu'un mémoire.

1930

Où je reste temporairement, ça s'appelle Ekuanitshit Mingan, mais ma vraie maison, elle est dans le Nord, à quatre-vingt-dix milles (90 mi) au nord de la communauté où je vis et c'est le territoire familial traditionnel de la famille. Et ce lac, cet endroit s'appelle Teueikan Nipi.

1935

Heureusement qu'il n'est pas affecté au moment où on se parle, mais les impacts seront grands par ce qu'on appelle le plus gros projet hydroélectrique qui s'est fait sur cette rivière, quatre (4) barrages, et avec ce qu'on connaît, l'ouverture du territoire.

Il y a des décideurs qui décident pour nous, que ce soit à Québec ou à Ottawa. Pendant des années, on a occupé ce territoire, on l'occupe encore.

Ce qui fait mal dans les décisions, vous savez, nous l'occupons à travers des chemins, des chemins de portage, un beau jour, mon père a été atteint directement au cœur, parce qu'un autre gouvernement a émis un permis de villégiature qui s'est installé sur ce chemin de portage. Une

1940 personne des Mille-Îles qu'on connaît pas, qu'on n'a jamais dérangée, actuellement, a un chalet qui se dit légal à cause du permis où nous, la famille, on n'a jamais consenti.

Là, on est loin. On est très loin à l'intérieur, c'est notre maison.

1945 Quand on dit qu'il y a des gens qui rentrent dans nos maisons, qui s'appellent gouvernement ou ses utilisateurs. Je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire quand je parle comme ça, je parle de juridiction innue, juridiction innue, qu'on fait fi à chaque décision, parce que je suis pas assis à une table de négociations. Et lorsqu'on veut intervenir, nous avons intervenu à Havre Saint-Pierre, on nous a dit, c'est pas le moment.

1950 On veut intervenir, on nous dit, c'est pas le lieu. C'est ça qui arrive très souvent. Quand je vous dis, moi, par expérience, je suis chef de la communauté depuis 1991. Auparavant, j'ai été directeur général de ma communauté en 1975. Et laissez-moi vous dire, quand je disais tantôt, j'en ai connu des comités, des commissions, des gens, des fonctionnaires, tout, tout, tout. Parce que les impacts des décisions, c'est nous qui les vivons.

1955 La personne des Mille-Îles, il n'a pas d'impact. C'était mon père, ma mère qui ont vu ce chalet d'un étranger. On a quand même pu peut-être rester ensemble sur le bord, comme on dit, le bord du fleuve; encore là, où mon grand-père qui m'a adopté, j'ai resté jusqu'à la fin de sa mort avec lui, encore une fois où nous allions, à chaque printemps à notre chalet et aujourd'hui, monsieur, lorsque je veux me rendre, nous gens veulent se rendre retourner dans leur maison, nous voyons des pancartes «interdiction», propriété, on comprend plus. On comprend pas!

1960 Puis pourtant, moi, je suis quand même une personne peut-être délicate, mais moi, j'ai déjà fait affaire avec la police anti-émeute en 1983, anti-émeute de Baie-Comeau, la Sûreté du Québec sûrement qui est venue défendre les intérêts d'un Américain sur une rivière qui coule à côté de chez nous. Je suis un Innu, pas du sud, je viens pas du sud, moi.

1965 Moi, ma maison, je parle pas de territoire, moi, je te parle de maison, je parle de maison.

1970 Et lorsqu'on dit, moi, en accord avec la position qu'on a élaborée, qu'on a travaillée, lorsqu'on parle d'uranium, et monsieur, j'ai été dans un local avec un ingénieur nucléaire, je sais pas c'était qui, qui m'a vanté que je serais millionnaire si j'acceptais dans notre territoire que les déchets nucléaires viennent être entreposés. Il m'a pas dit millionnaire, milliardaire.

1975 Et vous savez, l'uranium, les déchets nucléaires, on voit ça, c'est un tout. Pour moi, c'est un tout. C'est inconcevable qu'on ramasserait tous les déchets de ce monde, inconcevable.

1980 Mais souvent, l'économique prime sur l'éthique. Tout le monde parle de développement durable. Ce matin, je l'ai dit, c'est rendu maintenant que tout est durable. Chaque décision, comment tu peux établir des paramètres à la question qui me préoccupe encore, comment vous voyez, et ça, je pense, je sais pas combien de fois, je pourrais sortir tous les mémoires qu'on a présentés, ça, je peux le faire, tous les mémoires qu'on a présentés depuis que je suis là. On a participé à bien des BAPE.

1985 Voici une proposition qu'on a déjà faite, on l'a déjà faite. En 2006, 2007, dans ce projet qu'on appelle le projet Romaine, c'est justement d'être assis à la même table que vous, venir écouter les gens dans un BAPE où les intérêts innus auraient été, est-ce que je dois dire défendus, mais peu importe, entendus par un Innu qui connaît le territoire, qui connaissait les impacts.

1990 Puis je veux pas juger ici, je suis pas ici pour juger, mais je veux juste m'exprimer de la façon suivante. Lorsque ce projet est arrivé dans la communauté, tout le monde nous a dit, mais oui, mais c'est des emplois, développement économique, toute la région. On s'est fait dire qu'on était des antidéveloppeurs.

1995 Mais pourtant, on l'a toujours exprimé qu'on n'est pas contre le développement. C'est le type de développement qui se fait. Le plus bel héritage qu'on peut pas laisser à nos enfants, c'est l'archipel de Mingan, les îles, les trente-neuf (39) îles et îlots.

2000 Là, je sais, mes enfants, mes petits-enfants auront l'occasion de voir ces îles-là. Elles ont été sorties du développement d'un propriétaire encore une fois canadien à l'ouest qui possédait ces îles. La fois où j'ai reconnu le fédéral d'avoir fait une transaction qui me rejoignait, c'est dans cette transaction, de garder les îles intactes et non l'exploitation du calcaire qu'ils étaient en train de commencer.

2005 Je vais terminer, parce que je veux pas m'allonger et élaborer, mais je voulais vous exprimer ceci, c'est une question de juridiction, puis je respecte les régimes établis, les régimes qui ont été négociés, que ce soit d'autres peuples, ça, je respecte. Mais moi, c'est ce message que j'aimerais vous transmettre.

2010 À chaque occasion qu'on a, et je l'ai exprimé tantôt, on peut le voir, j'aurais aimé ça qu'il soit ici, le chef McKenzie n'a fait que quelques pas et ce retour dans la province de Terre-Neuve, à Schefferville, et la priorité au niveau du développement ou de l'emploi est pour les gens de Terre-Neuve qui sont à quatre cents-cinq cents kilomètres (400 km-500 km) d'où l'exploitation d'une mine se fait.

2015 Dans ma communauté, il y a une mine qui s'est établie dans les années 49-50, au moment où nous, on a refusé la déportation de nos gens vers d'autres créations de réserves. 1950, devant

2020 l'église, des fonctionnaires fédéraux débarquent et ils disent à nos familles, aux gens qui étaient là, qu'ils allaient commencer une déportation vers Natashquan et Maliotenam, parce qu'on créait de nouvelles réserves à l'est. Ils ont réussi à déplacer une communauté entière vers une autre communauté.

2025 Mais un aîné de cette communauté, un mois après, est retourné à pied vers où ce qu'il était auparavant, la communauté de Pakua Shipi.

2030 Ça, c'est une série de décisions qui ont été faites sans notre consentement et pourtant, les gens, dans ma communauté, ont simplement répondu aux fonctionnaires qui disaient qu'il y aurait des services ailleurs et que dorénavant, il n'y aurait aucun service ici. Et la réponse la plus simple et sincère de nos grands-pères, de nos pères était de dire, on veut rien, on a tout ici.

2035 Je voulais juste, je sais pas si c'est politique ou apolitique, peu importe, je voulais vous l'exprimer de la façon suivante. À date, on a participé à toutes les tribunes, on s'est exprimé et souvent, je dis, on est écouté, peut-être pas compris.

2040 Et pourtant, on nous demande de participer. Moi-même, j'avais décidé de ne plus y aller aux commissions, aux travaux de l'Assemblée nationale et autres, mais il faut affirmer, il faut s'affirmer. Je suis trop fier d'être Innu.

2040 (EN INNU)

2045 Mon père disait ça. Mais la façon, dans la définition innue, ashatsheun c'est partage. C'est dans le partage. Mais à un ami que je disais tantôt, qu'est-ce qu'on pourrait partager! J'ai dit, on n'a plus rien à partager, vous avez tout pris. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2050 En tout cas, on peut pas dire, monsieur Piétacho, que votre message n'est pas clair et on peut pas dire qu'on le reçoit pas non plus. C'est les suites qui nous échappent, mais nous, je pense qu'on va faire notre travail là-dessus, comptez sur nous, pour ce qui relève de nous.

DALE DEWARE

2055 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'ai, comme prochain intervenant, madame Dale Deware.

PAR Mme DALE DEWARE :

2060

Certainly. I also just wanted to say a few words. My name is Dale Deware, I am from Physicians for Global Survival; I am also a rural family physician who spent most of my career in Northern Saskatchewan with the Cree, Dene and Metis in that area.

2065

I wanted to answer two questions that were based earlier today if that is okay? One question was about the health effects of uranium excluding the cancer, other than cancer. And in 2013, I with two of my colleagues managed to publish a paper in the College of Family Practice Journal reviewing uranium mining and health and so we reviewed all of the studies that had been done to that date. One of the things that we found was a synopsis report on the health of Port Hope which was published by the Canadian Nuclear Safety Commission in which they cited a large number of studies, most of which were flawed one way or the other in terms of being exact research that we could stand on.

2070

2075

However, there were several places where the study suggested increases in cardiovascular disease, arteriosclerosis, diabetes, auto-immune diseases, leukemia, and Down syndrome. Given that the studies were all either too short-term or a too small group of people, the fact that there was a trend would to me, as a physician, suggest that someone needed to study it further rather than draw the conclusion that there was no effect.

2080

The other comment – and aside from those comments, there is very poor long-term research done on uranium mining and health.

2085

The other question was why do we accept the one – this was your question I think – a one in ten thousand (1/10,000) cancer rate from radioactivity in minors instead of the one in a million (1/1M) that would be accepted if you were working for any other chemical, toxic chemical industry – sorry. And I think this is a case of where we have been caught with what we call a sort of “the foxes minding the chicken coop”.

2090

In the 1950s, I believe 1956, the International Radiation Organization that does the measuring of health effects and standards came under the International Atomic Energy Agency which meant that the Atomic Energy Agency which is responsible both for the promotion of nuclear energy as well as the regulating of nuclear energy was in conflict.

2095

And then, two years later, to add confusion to the whole thing, the World Health Organization signed an agreement with the IAEA that it would not engage in any research that without contacting the IAEA.

2100 As physicians for Global Survival, we are part of the International Physicians for Prevention of Nuclear War and until 1998, we took no position on nuclear power because our real promotion was prevention of nuclear war and nuclear weapons evolution and at that time, we had done, enough of our colleagues had done studies on Chernobyl that they felt the need to text the next step and propose a moratorium on nuclear power until such time that the waste could be properly dealt with.

2105 That was followed later with an opposition to it and then in 2010, because we had no other uses for uranium, they then took a stand against uranium mining.

2110 Anyway, that's the questions I wanted to answer for you. I hope that I have done so. Thank you.

2110 *J'aimerais dire quelques mots. Je m'appelle Dale Deware, je suis d'une association pour la survie globale, je suis médecin et j'ai passé le plus grand temps de ma carrière en Saskatchewan où il y avait des Cris, des Dénés, et des métisses dans cette région.*

2115 *Il y avait deux (2) réponses à des questions qui ont été posées aujourd'hui, bon, j'aimerais répondre si je le peux.*

Il y en avait une qui portait sur les effets sur la santé de l'uranium excluant le cancer.

2120 *Et en 2013, avec deux (2) de mes collègues, on a réussi à publier un article dans la revue des médecins de famille, et ça portait sur l'uranium et la santé.*

2125 *Donc on a examiné toutes les études qui ont été faites jusqu'à présent. L'une des choses que nous avons constatée, c'est un rapport de synthèse sur Port Hope qui avait été publié par la Commission canadienne de la sûreté nucléaire.*

2130 *Ils ont cité un grand nombre d'études dont la plupart étaient faussées, biaisées. En fait, ce n'était pas des recherches exactes sur lesquelles on pouvait s'appuyer, mais il y a eu plusieurs endroits où les études suggéraient qu'il y avait une augmentation des maladies cardiovasculaires, de l'artériosclérose, du diabète, des maladies auto-immunes, de la leucémie et du syndrome de Down.*

2135 *Comme toutes les études étaient à trop court terme ou qu'elles portaient sur un trop petit groupe de gens, le fait qu'il y avait une tendance, pour moi médecin, ça me disait qu'il fallait pousser plus loin l'étude plutôt que de tirer une conclusion comme quoi il n'y avait pas d'effets.*

Hormis ces commentaires, il y a très peu de recherches à long terme qui ont été faites sur l'uranium et la santé.

2140 *L'autre question était la suivante, je pense que c'était votre question : pourquoi qu'est-ce qu'on accepte un taux de cancer de un sur dix mille (1/10 000) causé par la radioactivité chez les mineurs plutôt qu'un sur un million (1/1 M) si vous travaillez avec n'importe quelle autre substance chimique toxique dans l'industrie?*

2145 *Et je crois que c'est le cas où on s'est retrouvé coincé, on s'est vraiment retrouvé piégé. Dans les années cinquante, en 56 je crois, il y avait une organisation internationale qui mesure les effets sur la santé et les normes, a commencé à relever l'Agence internationale d'énergie atomique, et cette Agence est chargée à la fois de la promotion de l'énergie nucléaire ainsi que de la réglementation de cette énergie, et il y avait un conflit.*

2150 *Et deux (2) ans plus tard, pour encore compliquer les choses, l'OMS a signé une entente avec l'Agence comme quoi elle ne s'engagerait pas dans quelle que recherche que ce soit sans contacter l'Agence internationale d'énergie nucléaire.*

2155 *En tant que médecin pour la survie globale, nous faisons partie de médecins qui travaillent pour la prévention des guerres nucléaires, et jusqu'à 1998, on n'avait pas pris position en matière d'énergie nucléaire, parce que la véritable promotion, c'était la prévention des guerres nucléaires et l'abolition des armes nucléaires.*

2160 *Et à l'époque, il y en avait un assez grand nombre de nos collègues qui avaient fait des études sur Tchernobyl pour voir quelles étaient les prochaines mesures à prendre et ils avaient proposé un moratoire sur l'énergie nucléaire jusqu'à ce que tous les déchets puissent être bien gérés, éliminés. Bon, en fait, il y a eu de l'opposition et en 2010, comme on n'avait pas d'autres utilisations pour les mines d'uranium, là, ils ont pris la position suivante, ils se sont prononcés*
2165 *contre l'exploitation de l'uranium.*

Donc ce sont les questions auxquelles je voulais répondre pour vous. J'espère avoir atteint le but voulu, merci.

2170 **PAR LE PRÉSIDENT :**

I thank you very much, Mrs. Deware. I am sorry for the confusion.

Merci beaucoup madame Deware.

2175 *Est-ce qu'on a d'autres intervenants, d'autres personnes qui veulent intervenir?*

BRUNO KISHTABISH

PAR LE PRÉSIDENT :

2180

Allez-y monsieur.

PAR M. BRUNO KISHTABISH :

2185

Toutes les présentations qu'on a vues sont disponibles?

PAR LE PRÉSIDENT :

2190

Elles sont disponibles sur le site Internet du BAPE.

PAR M. BRUNO KISHTABISH :

Du BAPE, OK.

2195

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui. Et puis beaucoup d'autres qui ont été faites les trois (3) dernières semaines.

2200

Depuis trois (3) semaines, je dis trois (3) semaines à part cette semaine, on avait divisé les différents sujets sur différents thèmes. On a commencé par présenter tout le dossier de l'exploration, de l'exploitation. L'exploitation, ça veut dire l'usine, la mine, les résidus.

2205

Après ça, on a touché les questions de gouvernance, d'écologie, de santé, des transports, pour pouvoir consacrer des journées entières avec des personnes-ressources ou des spécialistes des fois qui venaient de l'étranger, etc., afin de vraiment approfondir les questions puis de dépasser le stade de la simple opinion: moi je pense que! On va approfondir.

2210

Alors il y a une quantité vraiment importante d'informations que nous allons devoir digérer en vue de notre rapport, ça, vous vous en doutez. Alors donc, voilà. Tout ça, c'est disponible.

2215

Et vous pouvez aussi consulter les transcriptions, tout a été sténographié et retranscrit, de sorte que si vous voulez vous référer au texte exact de ce qui a été dit, tout est disponible sur notre site Internet.

2220 C'est un travail immense et si vous voulez vous atteler à lire tout ça, je peux vous dire que vous êtes aussi bien d'avoir des temps libres. Comme dit quelqu'un chez nous, beaucoup de temps de plage à votre disposition.

Mais la documentation est là. Pour quelqu'un qui veut s'informer, qui veut préparer un mémoire, qui veut approfondir une question, je pense qu'il y a une énorme matière qui a été ramassée et rendue disponible à la population.

2225 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2230 J'ajouterais un petit complément! On a la chance d'avoir avec nous des analystes, puis aussi madame Rita Leblanc et madame Louise Bourdages, mais si c'est vraiment juste les présentations, elles pourraient vous dire sous quelle cote, parce que malheureusement je m'en souviens pas par cœur, c'est déposé peut-être dans INFO, je me souviens pas.

Il y a des gens ici pour vous aider à trouver les cotes.

2235 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Tout ça est disponible.

PAR M. BRUNO KISHTABISH :

2240 Puis aussi, tu as parlé d'une date, on parlait du mois de novembre avec l'Institut de développement, je sais pas s'il y a une date de fixée?

PAR M. MICHAEL ROSS :

2245 Nous, de notre côté, il n'y avait pas rien de prévu pour l'instant avec les gens du BAPE pour le mois de novembre, pour la simple raison financière. C'est aussi ridicule que ça.

2250 Malheureusement, nous de notre côté, il y a des coûts associés à organiser une rencontre du genre comme aujourd'hui, et puis c'est pour ça qu'on n'avait pas fait la première étape qu'on parlait tantôt qui avait été faite avec la Nation crie, et puis qu'on avait décidé de faire comme deux (2) étapes dans une (1) aujourd'hui.

2255 Et puis c'est un peu la même raison pourquoi qu'il n'y avait rien de prévu pour le mois de novembre pour l'instant, c'était pour des raisons financières. Comme vous le savez, en tout cas certainement nos gens savent qu'on ne baigne pas dans l'or du côté de l'IDD, alors c'était la raison pour l'instant qu'il n'y avait rien de prévu pour le mois de novembre.

2260 Par contre, il va y en avoir ailleurs qui sont pas spécifiques aux Premières Nations où on va pouvoir présenter nos mémoires, mais ce sera à discuter demain peut-être une possibilité d'en organiser une, seulement pour les Premières Nations, si jamais on trouve les moyens de l'organiser.

PAR LE PRÉSIDENT :

2265 J'ajouterais, monsieur Ross, que nous sommes ouverts, s'il y a des propositions particulières qui viennent des Premières Nations du Québec méridional, eh bien écoutez, on est ouvert. C'est tout ce que je peux dire à ce stade-ci. Je peux pas prendre d'engagements, on n'a pas discuté de quoi que ce soit.

2270 On a déjà planifié une tournée pour recevoir les mémoires, on va aller en territoire cri, en territoire inuit, on va faire plusieurs villes du Québec méridional. On n'a pas déterminé de façon détaillée tout ça à ce stade-ci, ni l'agenda comme tel. C'est en réflexion. Ça va dépendre de plusieurs choses.

2275 Mais ultimement, si vous avez des idées là-dessus, si vous voulez qu'on s'en parle, vous avez tous les canaux, vous les connaissez, il s'agit juste de les prendre et on va amorcer les discussions là-dessus. Alors voilà.

2280 **UGO LAPOINTE**

PAR LE PRÉSIDENT :

2285 Le prochain intervenant, j'ai monsieur Ugo Lapointe.

PAR M. UGO LAPOINTE :

2290 Merci. Ugo Lapointe de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Donc ma question concerne justement ce dernier point de discussion sur les processus à venir aux mois de novembre et décembre. Désolé si j'ai manqué la présentation ce matin.

2295 Mais juste pour que ce soit clair pour tout le monde et pour nous! Nous, on a eu beaucoup de préoccupations d'exprimées parmi nos membres et nos sympathisants sur le fait que l'ensemble des audiences du mois de septembre se sont déroulées à Québec près des bureaux des compagnies minières par exemple, mais très loin des gens qui sont situés sur les territoires directement touchés. Je vous partage une préoccupation qu'on a eue.

2300 Pour la troisième phase qui s'en vient, est-ce que vous pourriez être plus spécifique quant à l'effet que vous allez rencontrer les gens dans les régions qui sont directement touchées par l'uranium ces dernières années, notamment la Côte-Nord, le secteur de la Baie-des-Chaleurs, les Hautes-Laurentides, l'Outaouais, Témiscamingue, le Nord-du-Québec?

Une réponse qu'on a eue de la part de la Commission, c'est à l'effet que pour la phase de septembre, pour des raisons entre autres de logistique et de budget, c'était pas possible de le faire.

2305 Est-ce que ça va être possible de le faire pour la troisième phase et si oui, pouvez-vous être un petit peu plus explicite et plus clair au niveau des dates, des échéances et des régions qui seront visées, pour que les gens puissent bien se préparer?

PAR LE PRÉSIDENT :

2310 Je suis content que vous posiez la question, ça va permettre d'éclaircir une chose. Écoutez, on est encore dans la deuxième phase. Si vous me demandez maintenant de vous définir les paramètres de la troisième, je vais vous dire que c'est un peu prématuré, puis vous allez comprendre, on est dans le sprint final.

2315 Et là, on part dans quelques minutes pour Kangiqsualujjuaq aux confins du Québec arctique. On n'est pas, comment dire, dans les préoccupations de gestion pour la troisième phase, mais on a commencé à réfléchir à ça. Et c'est une réflexion qui va s'accélérer dans les prochains jours.

2320 Je peux pas vous dire quand elle va aboutir. Ça va dépendre de beaucoup de facteurs, puis on n'a pas arrêté les facteurs, les critères qui vont déterminer ce qu'on va faire en troisième phase. Mais je peux vous dire que c'est une préoccupation de la Commission d'aller rejoindre le monde jusqu'à un certain point. Je dis bien jusqu'à un certain point. Il faut qu'on analyse ça d'une façon réaliste.

2325 Ça n'a pas été possible en deuxième phase d'aller dans les régions parce que ça aurait coûté très cher de transporter toutes les personnes, vous avez vu le programme qu'on a eu, vous avez vu qu'on a invité au total peut-être une quarantaine de personnes à diverses raisons; il faut transporter un énorme attirail informatique pour que les gens soient branchés par Internet. Ça aurait coûté une fortune aux contribuables du Québec.

2330 Et comme il y avait d'autres moyens de diffusion, on a opté pour ça. C'est un choix. Mais c'est un choix qui se voulait à la fois cohérent par rapport à la dépense et à l'investissement que ça suppose, puis à ce que ça rapporte.

2335

2340 On pense qu'on a pu faire le tour du dossier, ce qui est notre mandat, on pense qu'on va pouvoir continuer d'approfondir avec les personnes-ressources, les spécialistes et les groupes de tous horizons qui vont vouloir contribuer, mais la recherche d'information, c'est une chose, il y avait des contraintes importantes.

2345 La troisième phase, c'est différent, ça pourra peut-être être plus souple, mais ce serait prématuré, à ce stade-ci, de m'aventurer à vous le dire. Mais soyez certain qu'on comprend la nécessité pour les groupes de le savoir le plus tôt possible pour se préparer en conséquence et qu'on va accélérer le processus au maximum pour satisfaire ce besoin-là.

Puis je dis ça très honnêtement, c'est pas une langue de bois de ma part. Si je le savais, si c'était prêt, ce serait déjà dans un communiqué.

PAR M. UGO LAPOINTE :

2350 Et peut-être aussi pour préciser pour que les gens comprennent bien qui ne sont pas nécessairement familiers avec le processus! Est-ce que ce sera possible aussi, pour des gens qui sont dans des communautés, par exemple à deux cents (200 km), trois cents kilomètres (300 km) d'un lieu où vous allez consulter, d'intervenir à distance, soit par téléphone, soit par Skype?

2355 Une de vos collègues nous a confirmé par courriel qu'il y aurait cette possibilité-là éventuellement de présenter à distance.

PAR LE PRÉSIDENT :

2360 Ça fait partie des éléments de réflexion. Moi, je peux vous dire, puis je suis assez bien placé pour savoir qu'est-ce qui peut se décider là-dessus, je le sais pas moi-même, alors si quelqu'un d'autre a décidé ça, il faudra qu'il me l'apprenne, mais pour l'instant, c'est des éléments qui sont – j'aimerais le savoir, si je l'ai décidé sans m'en rendre compte!

PAR M. UGO LAPOINTE :

On vous enverra le courriel qu'on a reçu.

PAR LE PRÉSIDENT :

2370 Mais c'est certain que ça fait partie des possibilités. Mais comment on peut gérer ça, ça suppose toutes sortes de moyens, on n'a pas arrêté notre stratégie là-dessus.

2375 **PAR M. UGO LAPOINTE :**

En tout cas, je vous invite à être sensible à cette question-là, si vous êtes en mesure de l'être, pour permettre une participation d'intervenants que nous, on juge clés, mais qui n'auront peut-être pas les moyens de se déplacer dans une communauté où vous allez siéger. Merci.

2380 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On reçoit le message.

2385

SERGE ASHINI-GOUPIL

2390 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Le prochain, c'est Serge Ashini-Goupil.

2395 **PAR M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Merci monsieur Francoeur. J'avais peut-être un point d'information. Quand vous parlez du Québec méridional par rapport aux autres communautés qui sont, j'imagine vous interprétez les Cris, les Inuits et les Naskapis, j'aimerais comprendre c'est quoi la différence, où est-ce qu'on se situe, nous?

2400 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, ce serait peut-être plus précis de dire le territoire non conventionné. Mais de façon globale, c'est le plus au nord. Je sais qu'il y a des gens qui sont en territoire non conventionné qui sont très au nord, mais bon. C'est devenu une expression.

2405

Il faut avoir une expression courante pour que ce soit pratique dans la vie, alors on a décidé, dans notre jargon pour se comprendre, de parler du Québec méridional et du Québec conventionné. Alors c'est ce que ça veut dire. C'est le Québec non sujet à une convention officielle comme celle de la Baie-James et du Nord québécois.

2410

PAR M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

2415 Dans un souci d'une possible discussion éventuelle entre le BAPE et les Premières Nations, pour trouver des solutions, serait-il possible de s'asseoir puis définir les termes ensemble, de définir qui est qui, qui fait quoi?

2420 Pour nous les Innus, je suis Innu jeune Matimekush-Lac John, c'est la communauté qui est à Schefferville, il y a des territoires qui s'appellent le Nitassinan qui vont aussi loin que dans la maison du caribou à rivière George, juste au sud de la mise bas des caribous, dans cette zone-là.

Donc pour nous, on commence à penser qu'on est plus loin que le méridional ou en tout cas, je sais pas comment vous l'appellez, mais ça s'appelle le Mushuau-nipi, le pays de la terre sans arbre. Ça l'a un nom.

2425 Puis il y a peut-être lieu qu'on ait ces échanges-là entre nous pour savoir de quoi on parle, de qui fait quoi, puis qui est où finalement.

2430 Techniquement, pour vous, pour des gens qui connaissent les éléments de la Convention de la Baie-James et du Nord-Est québécois ou les gens qui sont dans ce traité-là, dans cette convention-là, c'est les Naskapis, les Inuits et les Cris qui ont des droits dans ce secteur-là. Mais nous, les Innus, nous avons des droits, nous prétendons, nous occupons le territoire.

2435 Donc il faudrait qu'on soit capable d'avoir cette discussion-là un jour aussi. Comme vous l'avez dit tantôt, des mises au point sont nécessaires pour pas provoquer des tensions.

Mais je pense que c'est ces éléments-là qui ne sont pas encore faits, il y a des points de discussions qui n'ont pas eu lieu encore, monsieur Francoeur.

2440 Et tantôt, vous nous avez invités à avoir ces discussions-là un jour, mais dans votre rapport sur l'uranium, vous allez peut-être faire des recommandations, mais il va le demeurer, comme il y a eu le cas dans le cadre de Mine Arnaud, toujours ces enjeux-là qui vont se répéter. Qui va faire cette réflexion-là si ce ne sont pas des gens comme vous et monsieur Joseph et madame Goyer qui seront peut-être précurseurs dans cette approche avec les Premières Nations.

2445 Donc est-ce qu'on peut vous mettre au défi et en même temps nous-mêmes, de trouver des solutions pour régler la situation, pour qu'on aille plus loin dans cette dimension-là d'une relation entre le BAPE et les Premières Nations.

2450 J'ai pas senti tantôt, c'est ce que vous nous avez mentionné, j'ai compris que vous allez le mettre dans votre rapport des recommandations, mais ça, c'est dans le rapport de l'uranium. Il y a

des enjeux que le chef Piétacho vous présente, que le chef McBride vous présente qui sont des enjeux globaux qui doivent être un jour adressés entre les Québécois et les Premières Nations. Je me demande jusqu'à quel point ça va être discuté, ça, où ça va s'adresser, ces points-là.

2455 Il faut pas que ça tombe quelque part entre les chaises ou en tout cas, les craques du plancher comme on dit.

Donc j'aimerais ça avoir votre réflexion là-dessus, parce que c'est vous qui en avez parlé tantôt.

2460 Puis un autre point, est-ce qu'on peut avoir du financement pour bien se préparer à la troisième phase pour écrire les mémoires? Est-ce qu'on a accès à des fonds pour permettre à la Nation innue entre autres d'engager un expert pour se préparer à la rédaction d'un mémoire?

2465 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Deux (2) questions intéressantes. Sur la question de traiter de la question des droits, ça n'est pas à nous de trancher cette question-là, c'est évident. Je veux dire, c'est pas notre mandat.

2470 Mais c'est certain que ça fait partie de vos préoccupations et qu'un de nos mandats, c'est de traduire les préoccupations. Dans la mesure où ça touche le dossier de l'uranium, on va regarder ça, mais je peux pas vous dire, à ce moment-ci, quelle analyse on va faire de ça, où est-ce qu'on va placer ça dans le rapport; on n'a pas commencé cette réflexion-là, on est dans la période de quête d'informations.

2475 Je pourrais pas vous dire quelles sont mes conclusions, même sous la torture, je ne les ai pas encore arrêtées. Je serais bien mal pris. Et celles de l'équipe, parce qu'en plus de ça, c'est pas une seule personne, c'est toute une équipe qui travaille à faire cette réflexion.

2480 Alors là-dessus, je vous dirais que c'est prématuré de tirer la ligne. Mais je reconnais avec vous que même sur des détails comme la terminologie et ce que ça traduit, qu'il y a des problèmes, qu'il y a des marges d'imprécisions, et que c'est important d'en parler pour pouvoir travailler ces concepts-là.

2485 Mais ça veut pas dire que quand on parle du territoire conventionné, que vous n'avez pas de droits dans ces territoires-là. C'est pas nous qui allons trancher cette question visiblement. Il faudrait qu'on entende toutes les parties, puis de toute façon, c'est pas notre mandat, c'est pas ça qui nous est demandé.

2490 Quant au fonds d'aide pour mettons avoir des experts pour travailler à votre mémoire, nous
n'avons aucun fonds d'aide aux participants. Ça a été souvent demandé, je le sais, tout le monde
le sait, c'est de notoriété publique, c'est une question que vous devriez adresser aux instances
politiques qui ont des budgets. Le BAPE, nous, on a un budget pour faire le travail de nos mandats.
2495 Et on n'a pas, comme d'autres instances, un budget d'aide à la rédaction des rapports. Vous les
connaissiez, les autres instances, je n'ai pas à les nommer.

Alors tout ce que je peux vous dire, c'est que cette question ne relève pas de nous. Mais qu'il
y a peut-être des portes où vous pouvez aller, puis c'est pas à moi de les désigner, tout d'un coup
que je vous indiquerais la mauvaise, ce serait pas un bon service à vous rendre!

2500 Non, nous n'avons pas ce genre de fonds. C'est la réponse que je dois vous donner.

Je vais poser une question à notre coordonnatrice, madame Leblanc! À quelle heure doit-on
terminer pour prendre l'avion qui nous attend? Bon d'accord.

2505 Je prendrai une (1) ou deux (2) interventions et malheureusement, on va devoir tirer la ligne,
parce que le Père Noël nous attend en haut! On s'en va le visiter. Il paraît même qu'il y a un peu de
neige, alors imaginez.

2510 Alors est-ce qu'il y a d'autres interventions?

MICHEL DURAND-NOLETT

2515 **PAR M. MICHEL DURAND-NOLETT :**

Moi, j'aurais un petit commentaire.

2520 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2525 **PAR M. MICHEL DURAND-NOLETT :**

Il y a une belle brochette de scientifiques et tout le long des présentations qu'ils ont faites, il y
a eu beaucoup beaucoup : nous croyons, nous pensons! Juste comme commentaire : celui qui agit
a du succès. C'est juste pour vous donner! Et celui qui pense, il croit avoir du succès.

2530 Bien, si vous voulez avoir du succès dans vos recherches, agissez avec nous autres, et vous allez voir que vous allez en avoir!

PAR LE PRÉSIDENT :

2535 C'est un message. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

MOT DE LA FIN

2540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, s'il n'y a pas d'autres interventions, moi, je vais me permettre de vous remercier très chaleureusement. C'est une des journées les plus vivifiantes qu'on a connues depuis le début de nos travaux. Vous avez posé des questions concrètes, importantes, et pour nous, c'est très encourageant, parce que ça signifie que vous êtes vraiment mobilisés sur cet enjeu et non seulement nous l'apprécions, mais ça enrichit énormément notre réflexion et notre travail.

2550 Alors je peux vous dire qu'on va étudier très attentivement tout ce que vous nous avez dit.

Et je laisserai peut-être le mot de la fin à un de vos porte-parole, un chef? Monsieur McBride.

PAR CHEF TERENCE McBRIDE :

2555 Merci beaucoup monsieur Francoeur, monsieur Zayed et madame Goyer. Bien, je pense aussi, sur la même pensée que vous, je pense que la journée a été au moins, en premier, beaucoup d'informations, pas assez longue pour moi. Il y a tellement de sujets, c'est un dossier très complexe qu'il va y avoir nécessairement une suite qui devrait arriver.

2560 Mais juste pour vous dire aussi qu'il y a des gens qui sont venus de loin pour assister aujourd'hui à cette importante rencontre, puis je vous remercie de la part de tous les intervenants, pour vos déplacements.

2565 Et puis nous aussi, on va faire ce qu'on peut pour répondre aux questions et aux besoins des gens via nos techniciens et les personnes-ressources qu'on a, pour essayer de combler le gros vide qui nous manque en termes d'informations, coopérations, en anglais on dit «commitment» de la part des gouvernements qui sont au-dessus de vous qui vous donnent le mandat.

2570 C'est très clair, d'après nous autres, que vous êtes mis dans une situation où ce que c'est très petit, vos limites, disons, d'engagements, mais on va essayer de vous aider et d'avoir les outils nécessaires pour essayer d'être en mesure de répondre à des plus grosses questions qui sont très importantes à nos participants.

2575 Donc encore une fois, merci à tout le monde d'avoir participé et je vous invite, si on a une autre session, de revenir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2580 Et vous me permettez d'ajouter une petite chose, de remercier particulièrement l'Institut de développement durable d'avoir organisé cette journée. Ça leur a occasionné beaucoup de travail, on en est très conscient, mais on leur doit tous, je pense, à eux, un grand merci.

PAR M. MICHAEL ROSS :

2585 Encore une fois, malgré notre travail, s'il n'y avait pas les gens dans la salle, ça servirait à rien, alors merci aux gens d'être ici.

2590 J'aimerais vous remercier aussi, les gens du BAPE. Je sais que pour vous, ça fait une tournée assez longue et assez ardue, et puis on salue certainement votre travail, et on espère vraiment que notre message, et on pense vraiment que notre message va être transféré de bonne manière par vous.

Alors merci.

2595 Pour les gens, nos gens, demain, la rencontre va être à l'Hôtel-Musée même et non ici, alors très important. Le début, huit heures trente (8 h 30).

2600 Et puis demain, c'est vraiment des discussions entre nous pour voir les suites à donner par rapport à qu'est-ce qu'on a entendu aujourd'hui.

2605 Et puis il reste la phase justement du dépôt des mémoires, alors on peut discuter de voir de quelle manière on peut collaborer ensemble pour se faciliter la tâche. On sait qu'on n'a pas trois mille (3000) personnes à notre disposition dans chaque communauté pour toutes sortes de dossiers, alors on va essayer de s'entraider pour être le plus efficace possible et de se partager notre expertise dans chacune des communautés.

Pour terminer, chef Piétacho, est-ce que vous voudriez faire une prière de fermeture?

2610

PAR CHEF JEAN-CHARLES PIÉTACHO :

Là, ils vont manquer le vol!

(EN INNU)

2615

Puissions-nous tous, peu importe le poste qu'on occupe, retourner retravailler en santé et revenir en santé, parce qu'on a tous besoin de chacun de nous.

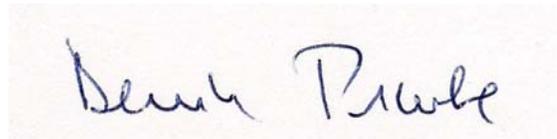
(EN INNU)

2620

Bon voyage, bon travail pour ceux qui continuent et à la prochaine.

2625

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

2630